

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE
PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

2019

SYMPTTOM

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination paru au Journal Officiel n°1112 du 14 mai 2000, page 7265. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter : les résultats techniques ; les résultats financiers ; les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

SYMPTTOM
17 Rue du Général de Chabron - BP20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57 / secretariat@symptom.fr
www.symptom.fr

Table des matières

I. Contexte	3
A- Présentation de l'établissement	3
5	
B- Compétences du SYMPTTOM.....	6
C- Organigramme du service en 2019	8
II. Indicateurs techniques	9
A- Les Eco-points ou Points d'Apports Volontaires (PAV)	9
1. VERRE	9
2. PAPIERS.....	10
3. TEXTILES.....	12
4. HUILES DE VIDANGE	13
B- Les Déchetteries	17
1. Gestion	17
2. Horaires et conditions d'accès	18
3. Fréquentation des déchetteries	19
4. Types de déchets acceptés en déchetterie en 2019	21
5. Répartition des tonnages de matériaux collectés en déchetterie en 2019	22
6. Prix du marché d'évacuation des bas de quai des déchetteries	29
7. Les ressourceries	30
C- Les Eco-Organismes.....	31
1. La Responsabilité Elargie des Producteurs.....	31
2. Evolution des soutiens des différents Eco-organismes.....	32
D- Traitement.....	33
1. Déchets issus de la collecte sélective	33
2. Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	40
III. Indicateurs financiers	52
A- Résultat des comptes administratifs	52
B- Participation des collectivités adhérentes	54
C- Budget unique	54
IV. Tri et Prévention des déchets	55
La prévention des déchets	55
Atelier « pneus »	55
Communication	56
Site internet.....	56
Intervention auprès des scolaires	58
Cartographie des Eco-Points	59
V. Projets du SYMPTTOM	60
Exploitation de l'ISDND	60
VI. Bilan	61

I. Contexte

A- Présentation de l'établissement

Le SYndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilées de la région de Monistrol-sur-Loire (SYMPTTOM) a été créé le 27 juin 2002.

Il est issu du SICTOM auquel adhéraient les communes suivantes : BAS en BASSET, BEAUZAC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT MAURICE de LIGNON, SAINTE SIGOLENE, LA CHAPELLE d'AUREC, LES VILLETES, SAINT PAL de MONS et VALPRIVAS. Il modifie ses statuts et change de dénomination avec l'adhésion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et le retrait à titre individuel des communes de BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES.

Le 27 septembre 2010, la Communauté de Communes des Sucs (à l'exception des communes de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET) adhère au syndicat.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015 a engendré la modification de la cartographie des collectivités territoriales du département. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes Les Marches du Velay a fusionné avec la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon, pour ne former qu'une seule et même collectivité : la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron.

Ceci a modifié le périmètre du SYMPTTOM, qui a intégré une nouvelle commune : Malvallette.

Liste des 16 communes adhérentes au syndicat au 1^{er} janvier 2019 :

- **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron** : BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES, BAS en BASSET, VALPRIVAS, MALVALETTE (9 communes).
- **Communauté de Communes des Sucs** : ARAULES, BEAUX, BESSAMOREL, GRAZAC, LAPTE, SAINT MAURICE de LIGNON, YSSINGEAUX à l'exclusion de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET (7 communes).

Le territoire couvert par le syndicat est de type semi-rural d'une surface de 478,63 km² :



La population légale 2015 du territoire entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019

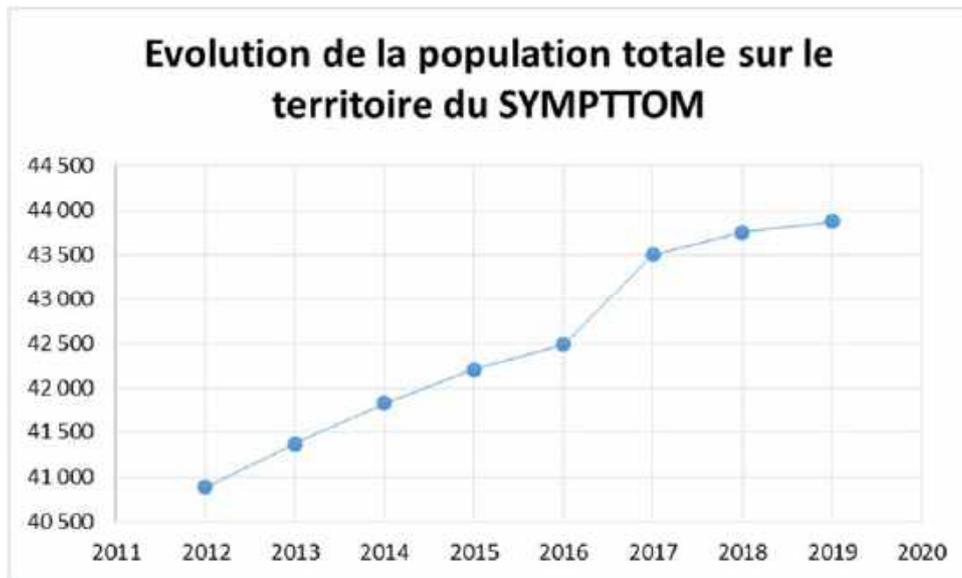
	Population municipale	Population totale*	Population DGF
Araules	597	614	830
Beaux	833	847	1 014
Bessamorel	444	458	487
Grazac	1 044	1 077	1 194
Lapte	1 710	1 750	2 004
Saint-Maurice-de-Lignon	2 579	2 649	2 773
Yssingaux	7 162	7 686	8 102
Total CC des Sucs	14 369	15 081	16 404
Bas-en-Basset	4 351	4 438	4 728
Beuzac	2 923	2 987	3 341
La Chapelle-d'Aurec	1 003	1 018	1 054
Les Villettes	1 401	1 424	1 510
Malvalette	828	843	919
Monistrol-sur-Loire	8 756	9 188	9 390
Saint-Pal-de-Mons	2 277	2 330	2 485
Sainte-Sigolène	5 959	6 062	6 221
Valprivas	496	507	625
Total CC « Marches du Velay-Rochebaron »	27 994	28 797	30 273
Total SYMPTTOM	42 363	43 878	46 677

La **population municipale** correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La **population totale** comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiants, militaires ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La **population DGF** correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

* La population totale est la population de référence pour l'ensemble des calculs réalisés dans le présent rapport, de nombreux organismes utilisent cette population pour le calcul de ratios ou de soutiens financiers.



Evolution de la population DGF

	2018	2019	Evolution 2018/2019
CC Marches du Velay-Rochebaron	30 283	30 273	-0,03%
CC des Sucs	16 242	16 404	1,00%
TOTAL	46 525	46 677	0,33%

B- Compétences du SYMPTTOM

Par délibération n°2019.09.08, en date du 04 septembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM. Ces nouveaux statuts modifient les compétences du SYMPTTOM et des Communautés de Communes adhérentes. Ces dernières ont délibéré le 24 septembre 2019 (CCMVR) et le 17 octobre 2019 (CCDS).

Les compétences du SYMPTTOM se présentent comme suit :

- le traitement :
 - des déchets ménagers et assimilés,
 - des encombrants (de déchetteries ou autres...),
 - des Déchets Industriels Banals (D.I.B.) ou des Déchets d'Activités Economiques (D.A.E)

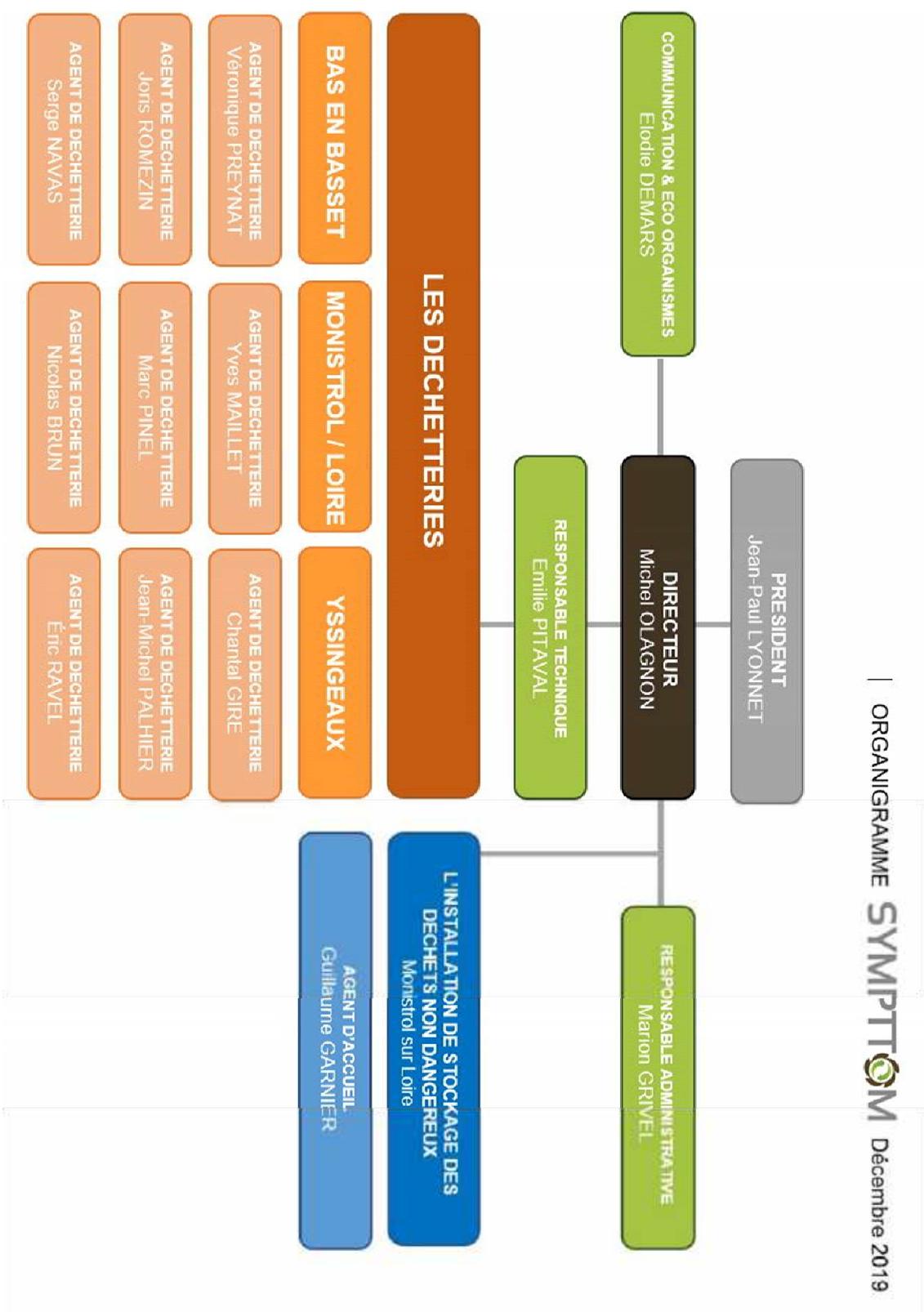
→ tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND),

 - de boues d'épuration sous forme de déchets ultimes (sous réserve de leur conformité à l'arrêté d'exploitation n°BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018),
- la création, l'entretien et la gestion des déchetteries, et actions complémentaires associées,
- la création, l'entretien et la gestion de quais de transfert ou de transit,
- l'élaboration et le suivi du Plan Local de Prévention et toutes actions complémentaires de prévention, communication et formation, jugées nécessaires à la réduction des déchets.

Répartition des compétences déchets au sein du syndicat

	Compétences	Compétences SYMPTTOM		Compétences collectivités
		Exercées en régie directe publique	Réalisées par un prestataire	
CC Les Marches du Velay-Rochebaron (CCMV)	Collecte des OMR			CCMVR
	Collecte multi-matériaux (bacs jaunes)			CCMVR
	Collecte sélective des PAPIERS			CCMVR
	Collecte sélective du VERRE			CCMVR
	Déchetterie de Bas-en-Basset (Haut de quai)	SYMPTTOM		
	Déchetterie de Bas-en-Basset (Bas de quai)		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	Déchetterie de Monistrol-sur-Loire (Haut de quai)	SYMPTTOM		
	Déchetterie de Monistrol-sur-Loire (Bas de quai)		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	Traitement des OMR à l'ISDND de Monistrol-sur-Loire	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC des Sucs (CCDS)	Collecte des OMR			CCDS
	Collecte multi-matériaux (bacs jaunes)			CCDS
	Collecte sélective du VERRE			CCDS
	Déchetterie d'YSSINGEAUX (Haut de quai)	SYMPTTOM		
	Déchetterie d'YSSINGEAUX (Bas de quai)		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	Traitement des OMR à l'ISDND de Monistrol-sur-Loire	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	

C- Organigramme du service en 2019



II. Indicateurs techniques

A- Les Eco-points ou Points d'Apports Volontaires (PAV)

1. VERRE



Depuis le 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a repris la gestion des colonnes VERRE sur l'ensemble du territoire.

La société SOLOVER assure la collecte dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Depuis 2015, le SYMPTTOM mène une politique de densification des colonnes VERRE sur son territoire. Cette campagne a débuté sur la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et s'est étendue sur la Communauté de Communes des Sucs.

	Nombre de colonnes au 31 décembre 2019
CC Marches du Velay-Rochebaron	170
CC des Sucs	107
Déchetterie Monistrol-sur-Loire	2
Déchetterie Bas-en-Basset	2
Déchetterie Yssingeaux	2
Total déchetteries	6
TOTAL	283

Tonnage collecté en 2019 : 1 375,4 tonnes soit environ 31,34 kg/hab./an.

Coût de la prestation de collecte : 54 279,97 € TTC.

*La moyenne des collectivités de milieu-rural tel le SYMPTTOM est de 38,5 kg/hab./an (Citéo-2018).
La moyenne nationale est de 32 kg/hab./an (données Citéo-2018).*

Le VERRE collecté est apporté au centre de traitement Guérin SA à Andrézieux-Bouthéon.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
CC Marches du Velay-Rochebaron	553,7	627	599,9	589,2	592	831	856,1	881,1	2,92%
Bas-en-Basset*	91,2	107,9	148,8	138,9	142				
Valprivas*	17,3	12	17,2	16,5	17				
CC des Sucs					379	454,8	476,8	494,3	3,68%
TOTAL	662,2	746,9	765,9	744,6	1130	1285,8	1332,9	1375,4	3,19%

* Bas-en-Basset, Valprivas et Malvalette sont intégrés à la C.C. Marches du Velay-Rochebaron

2. PAPIERS

Seule la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron est équipée de colonnes PAPIERS. Toutefois, une colonne à titre expérimental a été déployée sur la commune de Bessamorel au cours du second trimestre 2018.

Depuis avril 2017, c'est la société SUEZ qui assure la collecte des colonnes papiers, dans le cadre d'un marché de prestation de service. Ce marché a été confié à la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron par une convention de prestation de service depuis le 01 avril 2019.

Le SYMPTTOM a été retenu par Eco-Folio (nouvellement appelé Citéo) dans le cadre d'un projet de densification de colonnes PAPIERS sur son territoire.



Nombre de colonnes au 31 décembre 2019	
CC Marches du Velay-Rochebaron	139
CC des Sucs	1
Déchetterie Monistrol-sur-Loire	5
Déchetterie Bas-en-Basset	3
Déchetterie Yssingeaux	4
Total déchetteries	12
TOTAL	152

Tonnage collecté en 2019 : 313,92 tonnes soit environ [10,9 kg/hab./an](#).

Coût de la prestation : 45 084,66 € TTC.

Les PAPIERS collectés sont apportés au centre de tri de SUEZ RV à Firminy.

Après une chute constante du tonnage issu des colonnes PAPIERS, liée à la mise en place des bacs jaunes en 2013, sur la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron, on observe une reprise relative (+45%) des tonnages issus des colonnes PAPIERS (entre 2015 et 2019).



Le SYMPTTOM : une collectivité exemplaire dans la gestion des PAPIERS

Trois indicateurs jugent de l'exemplarité des collectivités dans leur gestion des papiers :

- la performance économique,
- la performance technique
- l'incitation des usagers.

Ainsi, avec la densification des colonnes PAPIERS, la mise à jour des consignes de tri et l'optimisation des coûts, le SYMPTTOM fait partie du réseau des collectivités nationales exemplaires.



3. TEXTILES

Une convention entre AVI 43 et le SYMPTTOM fixe les modalités de mise en place et de collecte de colonnes textiles sur le territoire.

Tonnage collecté en 2019 : 277,8 tonnes soit environ 6,33 kg/hab./an.

La moyenne nationale est de 3,6 kg/hab./an (données Eco-TLC-2018).

La collecte est réalisée gracieusement par l'association AVI 43, qui gère pour son propre compte la revente des matériaux.

	Communes	Nombre de colonnes	Tonnage 2019
CC Marches du Velay-Rochebaron	Bas-en-Basset	1 + 1 bunker*	51,0
	Beuzac	1	13,3
	La Chapelle d'Aurec	2	3,3
	Les Villettes	1	4,9
	Monistrol-sur-Loire	5 + 1 bunker*	97,6
	Sainte-Sigolène	2	7,1
	Saint-Pal-de-Mons	1	19,2
	Valprivas	1	2,8
	Total	14 + 2 bunkers*	199,3
CC des Sucs	Araules	2	5,9
	Beaux	1	4,1
	Bessamorel	1	1,6
	Grazac	1	5,1
	Lapte	2	11,9
	Saint-Maurice-de-Lignon	1	9,9
	Yssingaux	4 + 1 bunker*	40,0
		Total	12 + 1 bunker*
	TOTAL	26 + 3 bunkers	277,8

* 1 bunker est équivalent à 3 colonnes classiques



4. HUILES DE VIDANGE

Quelques colonnes d'huiles de vidange usagées étaient encore présentes sur le territoire des communes de Beauzac, Sainte-Sigolène, Saint-Pal-de-Mons, Valprivas, Saint-Maurice-de-Lignon. Pour des raisons environnementales, certaines d'entre elles ont été retirées en 2019.

Les huiles de vidanges doivent être désormais déposées en déchetteries (Monistrol-sur-Loire, Bas-en-Basset et Yssingeaux), où sont mis à disposition des colonnes conformes à la réglementation. Elles sont collectées par la société CHIMIREC.

	Communes	Nombre de colonnes	Tonnage 2019
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Déchetterie Bas-en-Basset	2	8,1
	Déchetterie Monistrol-sur-Loire	2	13,365
	Beauzac	1	NR
	Valprivas	1	NR
	CTM Saint-Pal-de-Mons	1	NR
	CTM Sainte-Sigolène	1	0,9
	Total	8	22,365
C.C. des Sucs	Déchetterie Yssingeaux	2	7,83
	CTM Yssingeaux	1	NR
	Total	3	7,83
TOTAL	11	30,195	



5. DASRI

DASRI : Déchets d'Activités à Risques Infectieux perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles.

La collecte des DASRI s'effectue au sein des pharmacies listées ci-dessous :

	Communes	Pharmacie	Adresse
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Bas-en-Basset	Pharmacie COTTIER Pierre-Michel	2, rue du 11 Novembre
	Beauzac	Pharmacie de la Madeleine	6, place du Pré Clos
	Monistrol-sur-Loire	Pharmacie ROCHE	20, avenue de la Libération
		Pharmacie CHOMETTE M. Hélène	avenue J. Martouret
		Pharmacie DANTHONY-ROUX	4, Faubourg Carnot
	Sainte-Sigolène	Mme CAMUS CROUZOULON Nicole	1, rue Notre Dame des Anges
Pharmacie BAURE Roman		15, rue Charles Dupuy	
Saint-Pal-de-Mons	Pharmacie St Pal	5, rue Centrale	
C.C. des Sucs	Saint-Maurice-de-Lignon	Pharmacie des Sucs	35, rue Nationale
	Yssingeaux	Pharmacie Manisolle	12, place de la Calade
		Pharmacie Morel Josiane	36, place du Maréchal Foch
SELARL Pharmacie SAVEL		route de Retournac	

Répartition des Points d'Apport Volontaire sur le territoire et détail des quantités de déchets collectés

		NOMBRE D'HABITANTS (*)	Nombre de sites de colonnes entières (e) ou semi entières (se)	VERRE					PAPIERS		TEXTILES	HUILES	
				NOMBRE DE COLONNES (PAVA** + PAVE***)	NOMBRE D'HABITANTS PAR COLONNE	TONNAGES			KG / hab / an (année 2018)	NOMBRE DE COLONNES (PAVA** + PAVE***)	NOMBRE D'HABITANTS PAR COLONNE	NOMBRE	NOMBRE
						2018	2019	Evolution 2018/2019					
COM. COM. LES MARCHES DU VELAY ROCHEBARON	BEAUZAC	3 001	1 (e)	22	136	82,38	89,54	8,7%	29,84	21	143	1	1
	LA CHAPELLE D'AUREC	1 033	1 (e)	8	129	29,04	30,33	4,4%	29,36	6	172	2	0
	LES VILLETES	1 447	0	9	161	39,76	43,65	9,8%	30,16	7	207	1	0
	MONISTROL SUR LOIRE	9 138	4 (2e + 2se)	45	203	228,66	250,85	9,7%	27,45	37	247	5	0
	SAINTE SIGOLENE	6 058	3 (3e)	39	155	148,66	154,63	4,0%	25,52	35	173	2	0
	BAS EN BASSET	4 432	1 (e)	35	127	129,39	135,43	4,7%	30,56	22	201	1	0
	VALPRIVAS	520	0	4	130	17,61	18,33	4,1%	35,25	4	130	1	1
	MALVALETTE	850	0	4	213	15,84	23,81	50,3%	28,01	4	213	0	0
	TOTAL	28 814	11	181	159	771,07	827,10	7,3%	28,70	150	192	14	2
COM. COM. DES SUCS	ARAULES	614	0	10	61	23,97	25,89	8,0%	42,16			2	0
	BEAUX	858	0	11	78	29,46	32,32	9,7%	37,66			1	0
	BESSAMOREL	473	0	3	158	17,85	17,56	-1,6%	37,13			1	0
	GRAZAC	1 085	0	11	99	31,82	31,73	-0,3%	29,25			1	0
	LAPTE	1 753	0	14	125	59,87	61,69	3,1%	35,19			2	0
	SAINTE MAURICE	2 667	0	16	167	69,76	73,80	5,8%	27,67			2	0
	YSSINGEAUX	7 667	0	42	183	188,08	217,25	15,5%	28,34			3	0
TOTAL	15 117	0	107	141	420,80	460,23	9,4%	30,44			12	0	
LES DECHETTERIES DU SYMPTTOM	DECHETTERIE DE MONISTROL SUR LOIRE			2		28,29	29,26	3,4%		5		1 Bunker	2
	DECHETTERIE DE BAS EN BASSET			2		28,10	29,11	3,6%		3		1 Bunker	2
	DECHETTERIE D'YSSINGEAUX			2		30,11	30,51	1,3%		4		1 Bunker	2
	TOTAL			6		86,50	88,87	2,7%		12		3	6

* Population légale totale 2018 en vigueur au 1er janvier 2019 : comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiants, militaires ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...)

** PAVA : Point Apports Volontaires Aérien

*** PAVE : Point d'Apports Volontaires Enterré

6. PAV : enterrés

8 Points d'Apport Volontaire ont été réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron en 2018 et 3 en 2019.

Les colonnes VERRE et PAPIERS sont en fonctionnement. Elles sont collectées par les sociétés Solover et Suez, au même titre que les colonnes aériennes.

	Communes	Localisation	Type d'équipement
C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Bas-en-Basset	Maison GIRARD	enterré
	Beauzac	place du Pré Clos	enterré
	La Chapelle d'Aurec	place de la Mairie	enterré
	Monistrol-sur-Loire	allée du Château	enterré
		place de la Bascule	semi-enterré
		site Limousin	enterré
		rue des Violettes	semi-enterré
Sainte-Sigolène	place des anciens de l'AFN	enterré	
	espace Jean Chalavon	enterré	
	place Jean Salque	enterré	
Saint-Pal-de-Mons	parking CTM	enterré	

B- Les Déchetteries



Déchetteries : Les déchetteries sont des points d'apports volontaires aménagés, gardiennés, clôturés et surveillés où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels (ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature).

1. Gestion

Le SYMPTTOM gère trois déchetteries sur son territoire :

- déchetterie de Monistrol sur Loire, sis ZI Les Cheminches,
- déchetterie de Bas en Basset, sis lieu-dit La France,
- déchetterie d'Yssingeaux, sis ZI La Guide.

Une équipe de 8 agents de déchetterie assure l'accueil des usagers, le tri des déchets et l'entretien des sites. L'évacuation des déchets collectés est assurée par différents prestataires dans le cadre de marchés de prestations de services.

2. Horaires et conditions d'accès

DÉCHETTERIE DE BAS EN BASSET :

📍 Lieu dit La France ☎️ 04 71 65 28 96

HORAIRE D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRE D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9H - 12H	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	FERMÉ		Mardi	FERMÉ	
Mercredi	FERMÉ	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	9H - 12H	FERMÉ	Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE DE MONISTROL SUR LOIRE :

📍 Lieu dit Les Cheminches ☎️ 04 71 75 92 99

HORAIRE D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRE D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9H - 12H	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	9H - 12H	14H - 17H	Mardi	9H - 12H	14H - 18H
Mercredi	9H - 12H	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	FERMÉ		Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

DÉCHETTERIE D'YSSINGEAUX :

📍 Z.I. La Guide ☎️ 04 71 56 01 78

HORAIRE D'HIVER (du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus)			HORAIRE D'ÉTÉ (du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus)		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	FERMÉ	14H - 17H	Lundi	9H - 12H	14H - 18H
Mardi	FERMÉ		Mardi	FERMÉ	
Mercredi	9H - 12H	14H - 17H	Mercredi	9H - 12H	14H - 18H
Jeudi	9H - 12H	14H - 17H	Jeudi	9H - 12H	14H - 18H
Vendredi	9H - 12H	14H - 17H	Vendredi	9H - 12H	14H - 18H
Samedi	9H - 12H	14H - 17H	Samedi	9H - 12H	14H - 18H

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

L'accès aux déchetteries est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

3. Fréquentation des déchetteries

	Nombre de passages							
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bas-en-Basset	21 815	19 719	25 446	30 633	35 797	38 021	40 868	47 024
Monistrol-sur-Loire	40 479	37 004	50 598	53 470	59 288	60 949	66 217	66 821
Yssingeaux	-	-	-	-	27 108*	41 604	46 631	48 306
Total	62 294	56 723	76 044	84 103	122 193	140 574	153 716	162 151

** Pour la déchetterie d'Yssingeaux les chiffres de fréquentation correspondent à la période du 1^{er} juin 2016 au 31 décembre 2016.*

Depuis plusieurs années, on observe une augmentation constante de la fréquentation en déchetterie. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette évolution :

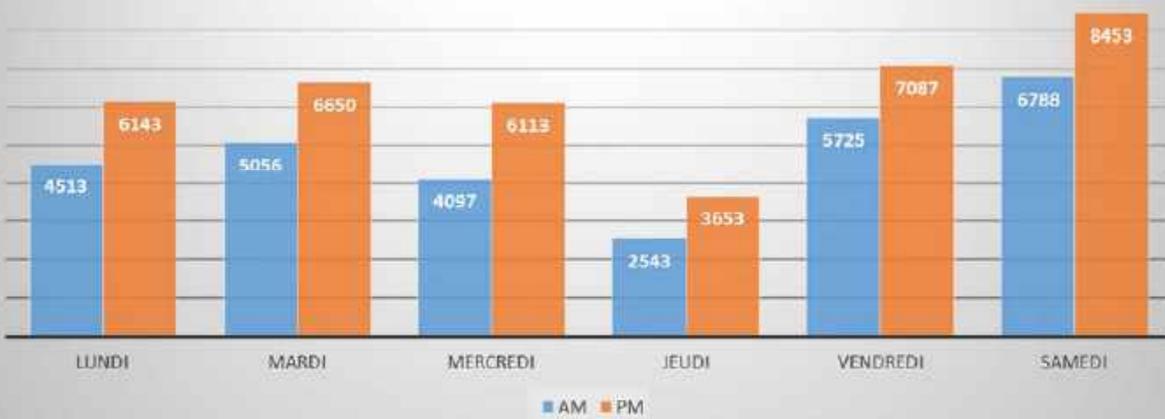
- la rénovation des déchetteries qui propose aux usagers des installations de qualité,
- la réalisation de campagnes de communication auprès des usagers,
- la gratuité d'accès pour les artisans et les commerçants depuis le 1^{er} janvier 2016.

Il existe de fortes disparités de fréquentation au sein de chaque déchetterie, liées principalement aux saisons et aux conditions météorologiques.

TOTAL DES ENTREES DE L'ANNEE - BAS EN BASSET - 2019



TOTAL DES ENTREES DE L'ANNEE - MONISTROL SUR LOIRE - 2019

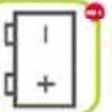


TOTAL DES ENTREES DE L'ANNEE - YSSINGEAUX - 2019



4. Types de déchets acceptés en déchetterie en 2019

LES DECHETS ADMIS A LA DECHETTERIE

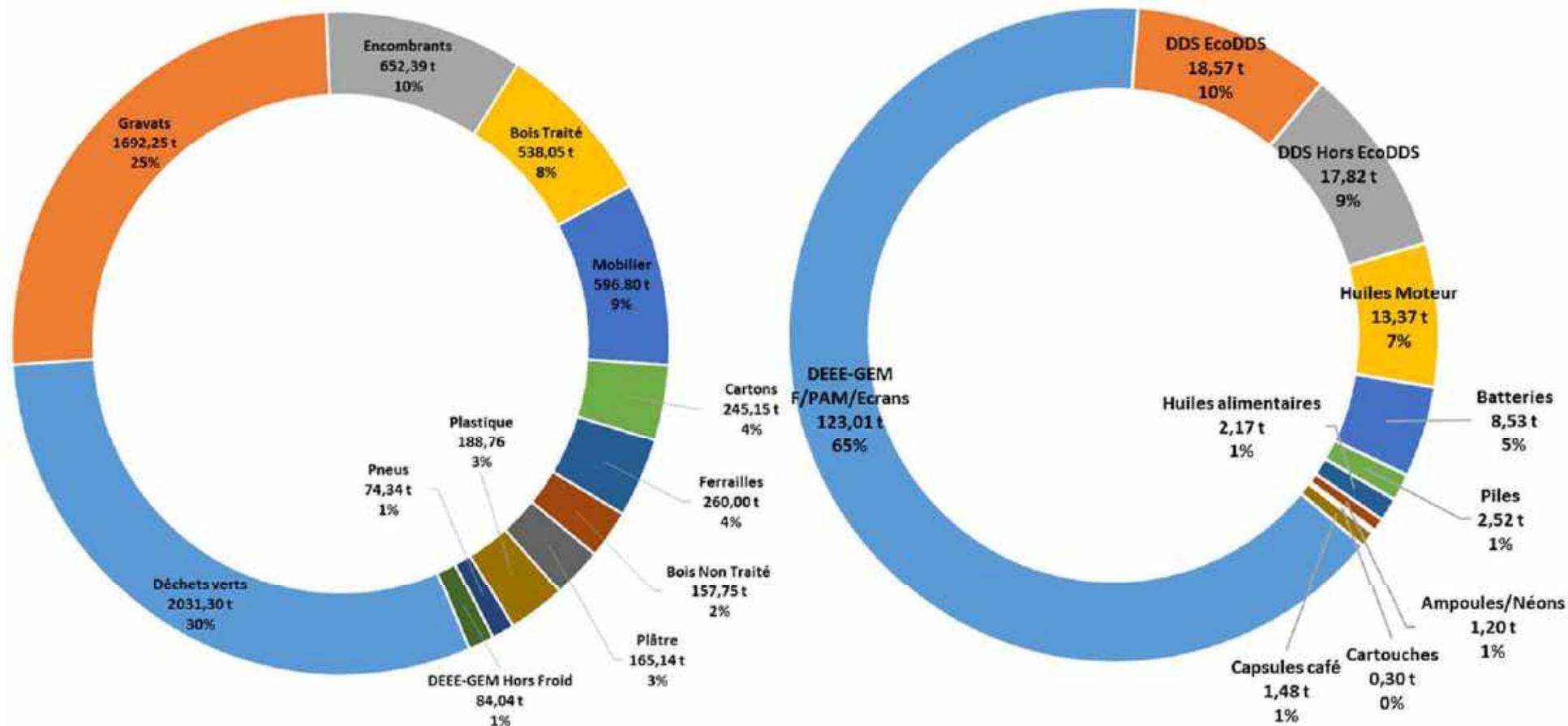
	BOIS NON TRAITE		PLASTIQUES		BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS
Tri, broyage, valorisation de la matière	Tri, broyage, valorisation de la matière	Tri et recyclage en plastique	Tri, recyclage en plastique	DDEE (Déchets Diffus Spécifiques)	sont acceptés en déchetterie UNIQUEMENT s'ils ne sont pas repris par leur fournisseur.
→ Combustible	→ Combustible	→ Nouveaux objets en plastique	→ Nouveaux plaques de plâtre	Traitement et incinération	
	BOIS TRAITE		PLÂTRE ET PLAQUES DE PLÂTRE		DEEE
Tri, broyage, valorisation de la matière	Tri, broyage, valorisation de la matière	Tri, recyclage matière ou recyclage matière	Tri, recyclage matière ou recyclage matière	Démanutement, tri, valorisation des matières dangereuses	Démanutement, tri, valorisation des matières dangereuses
→ Bois aggloméré	→ Bois aggloméré	→ Nouveilles plaques de plâtre	→ Nouveilles plaques de plâtre	→ dangereuses	→ dangereuses
	CARTONS		PNEUMATIQUES		HUILES DE VIDANGE
Mise en balle, recyclage	Mise en balle, recyclage	Broyage, recyclage ou valorisation	Broyage, recyclage ou valorisation	Régénération, réutilisation	Régénération, réutilisation
→ Nouveaux cartons	→ Nouveaux cartons	→ Combustible	→ Combustible	→ Combustible	→ Combustible
	DÉCHETS VERTS		BOUTEILLES PLASTIQUES		HUILES ALIMENTAIRES
Broyage, compostage	Broyage, compostage	Tri, valorisation de la matière ou recyclage matière	Tri, valorisation de la matière ou recyclage matière	Régénération, réutilisation	Régénération, réutilisation
→ Compost	→ Compost	→ Mobilier plastique, vêtements polaires	→ Mobilier plastique, vêtements polaires	→ Combustible	→ Combustible
	DÉBLAIS / GRAVATS		PAPIERS		PILES, ACCUMULATEURS ET BATTERIES
Concassage et réutilisation	Concassage et réutilisation	Tri, recyclage	Tri, recyclage	Démanutement, tri, valorisation des matières dangereuses	Démanutement, tri, valorisation des matières dangereuses
→ Remblais	→ Remblais	→ Nouveaux papiers	→ Nouveaux papiers	→ dangereuses	→ dangereuses
	ENCOMBRANTS		TEXTILES		LAMPES
Déchets non valorisables, broyage	Déchets non valorisables, broyage	Tri, réparation, lavage, réutilisation, recyclage, ou valorisation de la matière	Tri, réparation, lavage, réutilisation, recyclage, ou valorisation de la matière	Démanutement, tri, valorisation des matières dangereuses	Démanutement, tri, valorisation des matières dangereuses
→ Enfouissement	→ Enfouissement	→ Textiles, isolation, garnissage	→ Textiles, isolation, garnissage	→ dangereuses	→ dangereuses
	MÉTAUX		VERRE		RADIOGRAPHIES
Tri, fonte de chaque type de métal, recyclage	Tri, fonte de chaque type de métal, recyclage	Tri, recyclage	Tri, recyclage	Traitement des matières dangereuses et incinération	Traitement des matières dangereuses et incinération
→ Nouveaux objets en métal	→ Nouveaux objets en métal	→ Nouveilles bouteilles en verre	→ Nouveilles bouteilles en verre	→ dangereuses	→ dangereuses
	MOBILIER				
Démanutement, tri par matériaux, recyclage ou valorisation	Démanutement, tri par matériaux, recyclage ou valorisation	Nettoyage, réutilisation	Nettoyage, réutilisation		
→ Nouveaux cartouches d'encre	→ Nouveaux cartouches d'encre				

LES DECHETS NON ADMIS A LA DECHETTERIE

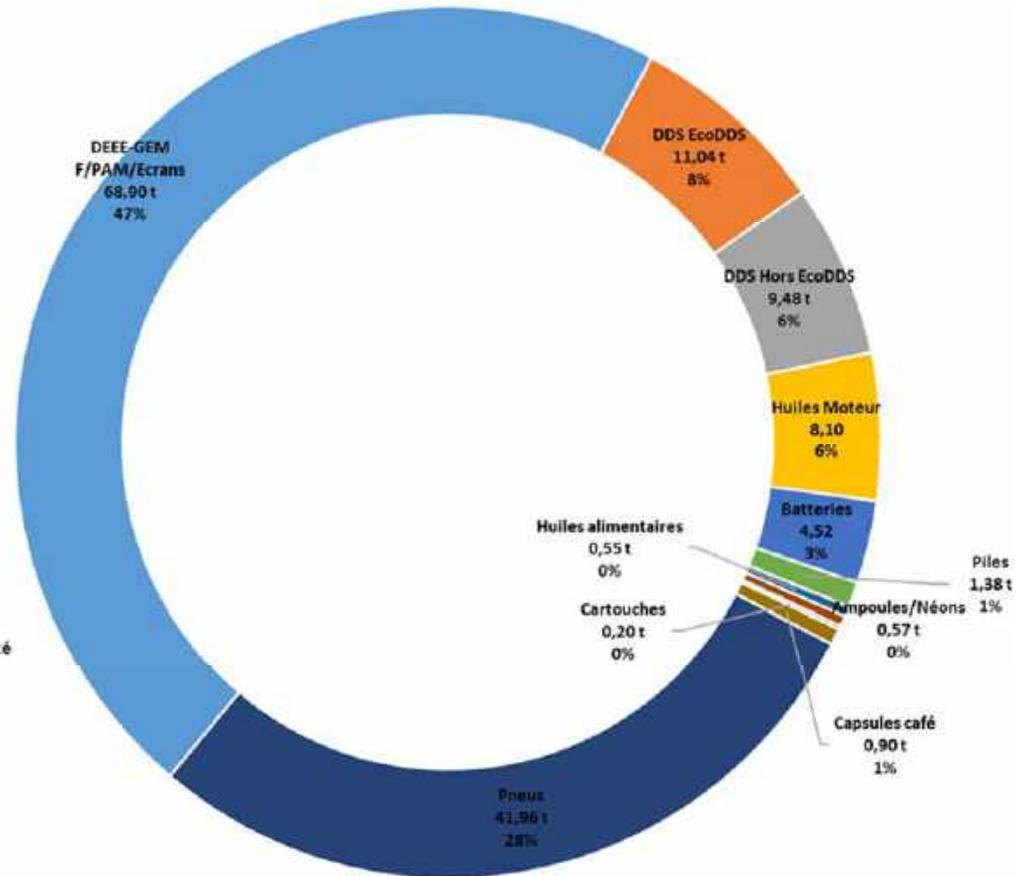
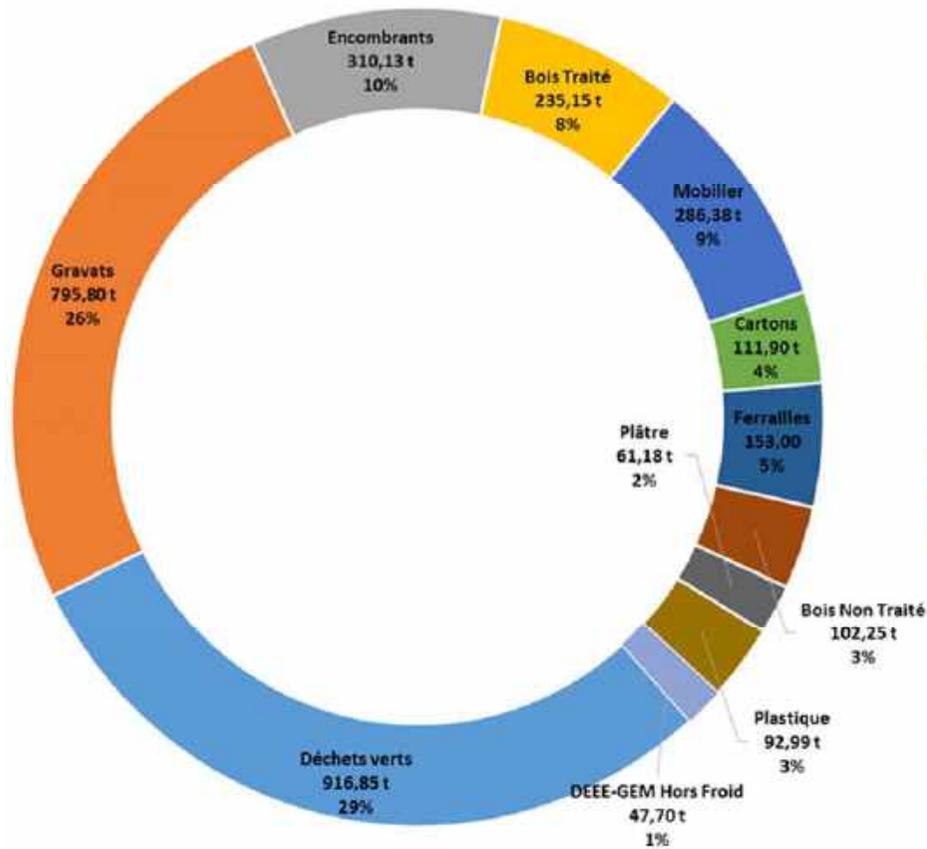
-  Amiante
-  Souches d'arbres
-  Déchets dangereux des professionnels
-  Les déchets radioactifs
-  Les déchets à caractère explosif, les armes et munitions
-  Pneus lourds et agricoles
-  Médicaments
-  Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
-  Cadavres d'animaux
-  Ordures Ménagères

5. Répartition des tonnages de matériaux collectés en déchetterie en 2019

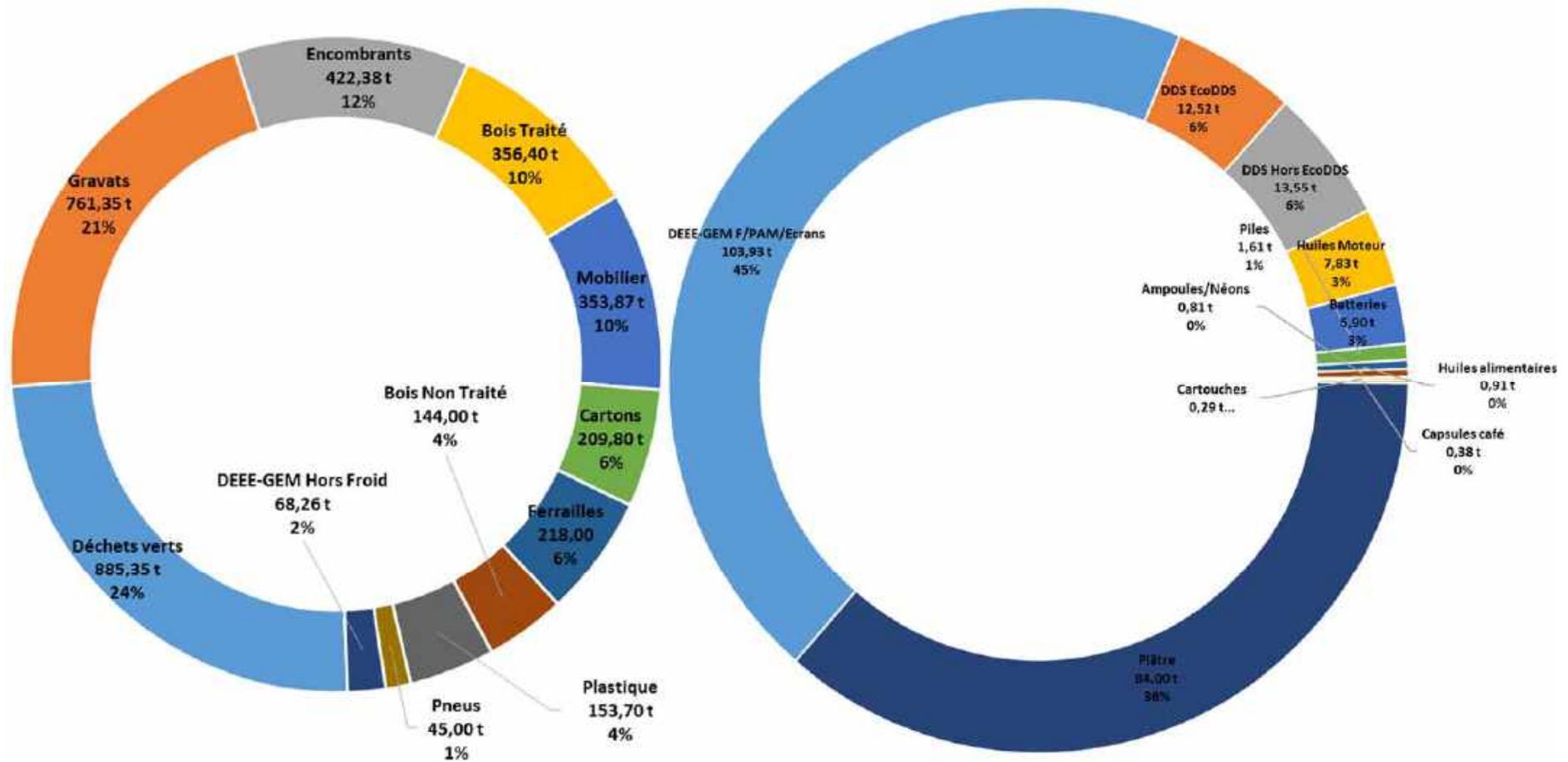
Tonnages MONISTROL SUR LOIRE – 2019 – Bas de quai (gauche) et Haut de quai (droite)



Tonnages BAS EN BASSET – 2019 – Bas de quai (gauche) et Haut de quai (droite)



Tonnages YSSINGEAUX – 2019 – Bas de quai (gauche) et Haut de quai (droite)



Bilan des tonnages collectés en déchetterie de Monistrol-sur-Loire

Monistrol sur Loire	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 (%)
Déchets verts	1 584	1 603	1 537	1 547	1 573	2 007	1 758	2 096	2 031	-3%
Déblais, gravats	1 280	1 446	1 367	1 263	1 320	1 724	1 627	1 547	1 692	9%
Encombrants	1 610	1 522	1 473	1 049	721	750	690	625	652	4%
Bois Traité	/	/	/	235	367	462	476	422	538	28%
Mobilier	/	/	/	129	277	300	465	609	597	-2%
Cartons	236	265	236	195	222	240	206	216	245	14%
D3E	/	/	138	171	178	199	204	196	207	5%
Ferrailles	384	335	177	170	177	200	230	237	260	10%
Bois Non Traité	225	199	172	151	121	159	145	163	158	-3%
Plâtre	/	/	/	42	87	116	165	157	165	5%
Plastiques	/	/	/	54	82	114	141	166	189	14%
Pneus	63	52	31	NC	66	53	88	81	74	-8%
DDS	15	12	10	19	26	36	46	36	36	2%
Huiles Moteur	NC	/	/	12,6	11,25	6,3	9,36	10,98	13,37	22%
Batteries	8,7	5,50	2,60	4,30	7,20	4,66	8,07	7,99	8,53	7%
Piles	2,33	2,13	1,80	2,44	1,99	2,04	2,27	1,72	2,52	46%
Huiles alimentaires	NC	/	/	/	0,66	0,72	1,64	1,41	2,14	52%
Ampoules/Néons	/	/	0,25	0,50	0,42	0,27	1,13	0,88	1,20	36%
Cartouches	/	/	/	/	/	/	0,38	0,31	0,30	-4%
Capsules café	/	/	/	/	/	/	0,77	0,66	1,48	125%
Sous-total	5 408	5 442	5 146	5 044	5 238	6 373	6 265	6 573	6 875	5%



Bilan des tonnages collectés en déchetterie de Bas-en-Basset

Bas en Basset	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019 (%)
Déchets verts	807	892	964	967	677	810	636	910	917	1%
Déblais, gravats	849	737	697	886	628	647	650	731	796	9%
Encombrants	628	636	604	709	455	404	367	289	310	7%
Bois Traité	/	/	/	5	256	246	234	176	235	33%
Mobilier	/	/	/	/	/	103	200	287	286	0%
Cartons	98	96	87	79	73	85	98	102	112	9%
D3E	/	/	77	81	91	104	103	115	117	2%
Ferrailles	163	158	106	99	101	59	141	132	153	16%
Bois Non Traité	84	98	117	71	36	59	73	86	102	19%
Plâtre	/	/	/	/	8	23	49	49	61	24%
Plastiques	/	/	/	/	34	41	65	76	93	23%
Pneus	4	8	14	NC	24	33	42	48	42	-12%
DDS	6	4	2	10	14	15	26	16	21	26%
Huiles Moteur	/	/	/	6,32	6,45	4,5	6,12	5,22	8,1	55%
Batteries	2,1	0,00	0,00	2,60	2,59	1,42	2,74	4,17	4,52	8%
Piles	0,87	0,50	0,81	0,69	1,10	1,45	0,73	0,68	1,38	102%
Huiles alimentaires	/	/	/	/	0,22	0,25	0,63	0,67	0,55	-19%
Ampoules/Néons	/	/	0,12	0,15	0,29	0,22	0,29	0,38	0,57	49%
Cartouches	/	/	/	/	/	/	0,11	0,10	0,20	111%
Capsules café	/	/	/	/	/	/	0,53	0,88	0,90	2%
Sous-total	2 642	2 630	2 669	2 917	2 407	2 634	2 693	3 028	3 261	8%



Bilan des tonnages collectés en déchetterie d'Yssingaux

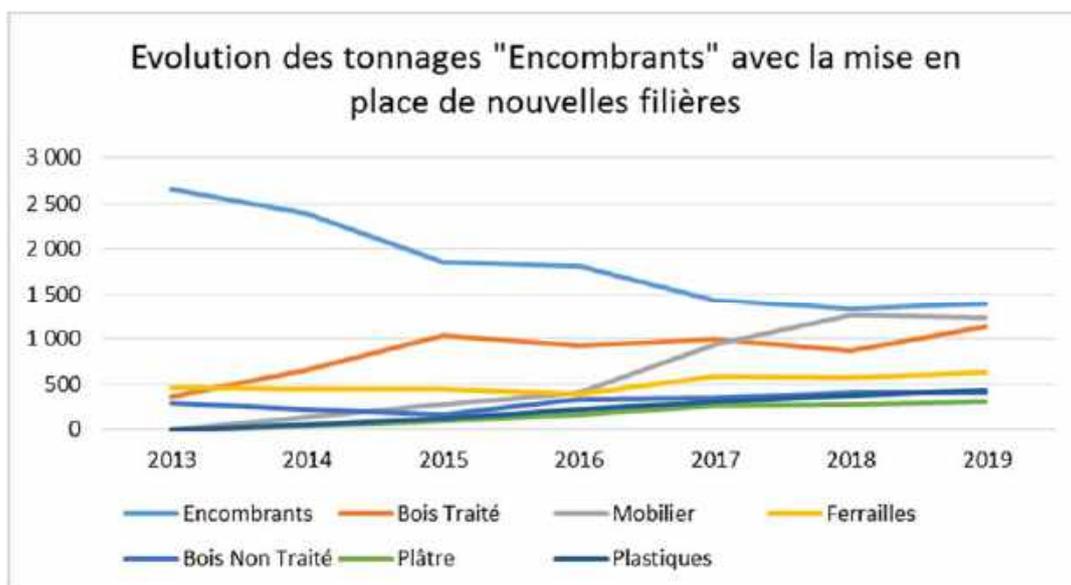
Yssingaux	Compétence de la communauté de communes des Sucs jusqu'au 30 septembre 2015, donnée fournie par la Communauté de Communes des Sucs								Evolution 2018/2019 (%)
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Déchets verts	652	618	757	646	587	644	859	885	3%
Déblais, gravats	527	674	641	656	485	608	663	761	15%
Encombrants	541	583	625	676	651	376	419	422	1%
Bois Traité	336	362	409	407	209	286	275	356	30%
Mobilier	/	/	/	/	/	272	362	354	-2%
Cartons	132	117	110	95	126	133	164	210	28%
D3E	109	109	110	123	144	170	173	172	0%
Ferrailles	169	174	171	162	132	213	203	218	7%
Bois Non Traité	*	*	*	*	113	127	152	144	-5%
Plâtre	/	/	/	/	28	52	66	84	26%
Plastiques	/	/	/	/	63	104	129	154	19%
Pneus	23	28	23	28	23	46	41	45	9%
DDS	17	19	18	19	27	38	27	26	-2%
Huiles Moteur		4,95	5,94	3,42	2,70	9,45	8,28	7,83	-5%
Batteries	/	/	/	/	3,18	3,14	6,04	5,90	-2%
Piles	0,92	2,47	1,11	1,29	3,18	2,05	1,78	1,61	-10%
Huiles alimentaires	1,09	0,62	0,65	/	0,00	0,69	0,88	0,91	4%
Ampoules/Néons	/	/	/	/	0,94	0,83	0,92	0,81	-12%
Cartouches	/	/	/	/	/	0,25	0,23	0,29	29%
Capsules café	/	/	/	/	/	0,35	0,66	0,38	-43%
Sous-total	2 508	2 691	2 871	2 817	2 598	3 087	3 551	3 850	8%

Vert : mise en place de la benne mobilier en février 2017



Bilan des tonnages collectés en déchetteries du SYMPTTOM

SYMPTTOM	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018 (%)
Déchets verts	1 584	3 147	3 119	3 271	2 896	3 403	3 039	3 865	3 834	-1%
Déblais, gravats	1 280	2 710	2 738	2 790	2 604	2 855	2 885	2 940	3 249	11%
Encombrants	1 610	2 699	2 660	2 383	1 852	1 805	1 434	1 332	1 385	4%
Bois Traité	/	336	362	649	1029	917	996	873	1130	29%
Mobilier	/	/	/	129	277	403	936	1257	1237	-2%
Cartons	236	493	440	384	390	450	437	482	567	18%
D3E	/	109	324	362	391	448	477	484	496	2%
Ferrailles	384	662	457	440	440	391	584	572	631	10%
Bois Non Traité	225	297	289	222	156	331	345	401	404	1%
Plâtre	/	/	/	42	95	166	266	272	310	14%
Plastiques	/	/	/	54	116	218	310	370	435	18%
Pneus	63	83	73	23	119	108	175	170	161	-5%
DDS	15	33	31	47	59	78	109	78	83	6%
Huiles Moteur	NC	/	4,95	24,86	21,12	13,50	24,93	24,48	29,30	20%
Batteries	8,7	5,50	2,60	6,90	9,79	9,26	13,94	18,20	18,94	4%
Piles	2,33	3,55	5,08	4,24	4,37	6,66	5,04	4,19	5,50	31%
Huiles alimentaires	NC	1,09	0,62	0,65	0,88	0,97	2,95	2,96	3,60	22%
Ampoules/Néons	/	/	0,37	0,65	0,71	1,43	2,25	2,19	2,58	18%
Cartouches	/	/	/	/	/	/	0,74	0,63	0,79	25%
Capsules café	/	/	/	/	/	/	1,65	2,20	2,76	25%
Sous-total	5 408	10 132	10 138	10 832	10 462	11 606	12 045	13 152	13 985	6%



La mise en place de nouvelles filières dans les 3 déchetteries du SYMPTTOM a entraîné une diminution de 47,94 % du tonnage des encombrants collectés entre 2013 et 2019.

6. Prix du marché d'évacuation des bas de quai des déchetteries

Matériaux		Monistrol sur Loire	Bas en Basset	Yssingaux	Total
Déchets verts	Tonnage	2 031	917	885	3834
	Coût	77 870 €	37 061 €	33 942 €	148 873 €
Déblais, gravats	Tonnage	1 692	796	761	3249
	Coût	13 957 €	8 154 €	14 938 €	37 050 €
Bois non traité	Tonnage	158	102	144	404
	Coût	1 641 €	1 704 €	2 428 €	5 774 €
Bois traité	Tonnage	538	235	356	1130
	Coût	27 129 €	13 323 €	21 680 €	62 132 €
Plâtre	Tonnage	165	61	84	310
	Coût	15 225 €	5 784 €	8 607 €	29 616 €
Cartons - Papiers	Tonnage	245	112	210	567
	Coût	11 439 €	9 565 €	21 595 €	42 599 €
Ferrailles	Tonnage	260	153	218	631
	Coût	-12 433 €	-6 957 €	-12 714 €	-32 104 €
Batteries	Tonnage	9	5	6	19
	Coût	-3 224 €	-1 774 €	-2 355 €	-7 353 €
Déchets Diffus Spécifiques	Tonnage	31	36	21	88
	Coût	26 023 €	12 350 €	17 029 €	55 402 €
Total des tonnages		5 129	2 416	2 686	10 232
Total € T.T.C		157 627 €	79 210 €	105 150 €	341 988 €

recettes

Les coûts d'évacuation des encombrants et des plastiques sont intégrés dans le marché relatif à l'exploitation de l'ISDND.

Le coût de gestion des déchets verts représente 43,5% du coût global d'évacuation et de traitement des déchets collectés en bas de quai.

Evolution des coûts d'évacuation des matériaux

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Monistrol-sur-Loire	127 242 €	92 847 €	72 873 €	98 244 €	139 951 €	107 706 €	138 110 €	157 627 €	14%
Bas en Basset	64 242 €	44 610 €	38 727 €	52 860 €	66 283 €	47 634 €	61 660 €	79 210 €	28%
Yssingaux	—	—	—	—	53 478 €	52 123 €	79 581 €	105 150 €	32%
Total	191 484 €	137 457 €	111 600 €	151 104 €	259 712 €	207 463 €	279 351 €	341 988 €	22%

On observe une forte augmentation des coûts d'évacuation et de traitement des déchets collectés en déchetterie. Ceci est dû notamment à l'augmentation des fréquentations et des tonnages apportés en déchetteries.

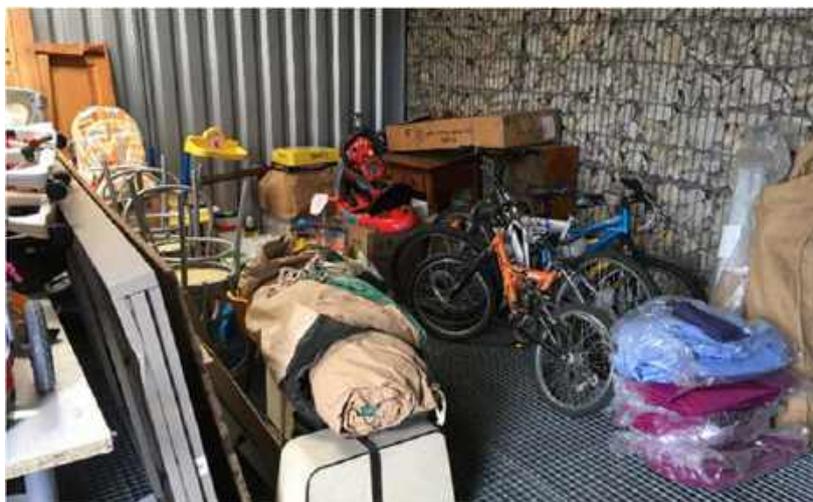
7. Les ressourceries

Des espaces « ressourceries » sont présents dans chaque déchetterie, où sont stockés les objets apportés encore en bon état, pouvant intégrer directement les filières de réemploi.

Pour ce faire, des conventions ont été signées avec plusieurs associations, en charge de la redistribution des différents objets :

- Les Amis du Grand Toukou et du Cameroun
- Le Secours Catholique de Monistrol-sur-Loire
- Le Secours Catholique d'Yssingaux
- IME Synergie 43
- Les Amis de Versilhac
- Emmaüs
- L'Association d'Entraide Pierre VALDO
- Au Fil de l'Eau – Les Jardins de Cocagne
- SKIPPY Club Yssingaux

En 2019, plus de 2 200 objets ont été apportés dans les ressourceries du SYMPTTOM et redistribués dans les différentes associations.



C- Les Eco-Organismes

En France, les dispositifs de collecte séparée des déchets ménagers et assimilés concernent de nombreux produits usagés, et sont organisés en **filières** (= familles de déchets).

1. La Responsabilité Elargie des Producteurs

La Responsabilité Elargie des Producteurs consiste à faire prendre en charge financièrement par les producteurs et distributeurs, la gestion des déchets (collecte et traitement) engendrés par les produits qu'ils fabriquent et mettent sur le marché.

Le producteur établit alors une « éco-contribution », payée par les consommateurs à l'achat des produits, qui est ensuite reversée en partie aux **éco-organismes** dédiés.

Ces derniers sont des sociétés de droit privé, investies par les pouvoirs publics d'une mission d'intérêt général : prendre en charge la fin de vie des produits mis sur le marché.

Ainsi, grâce aux fonds qu'ils perçoivent, ils organisent les différentes filières, selon des agréments délivrés par l'Etat.

Ces filières de valorisation permettent de décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion de certains déchets, et ainsi de transférer le financement du contribuable vers le consommateur.

Ceci permet également de développer le recyclage de certains déchets et d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'éco-conception, mais aussi de réduire la part des déchets enfouis.

2. Evolution des soutiens des différents Eco-organismes

	Eco-organisme	Déchets concernés	Type de soutien		Soutien 2012	Soutien 2013	Soutien 2014	Soutien 2015	Soutien 2016	Soutien 2017	Soutien 2018	Soutien 2019	Evolution 2018/2019 (%)
			Financier	Opérationnel									
	ECO SYSTEMES	DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	X	X	/	16 992 €	19 763 €	26 230,20 €	36 736 €	40 123 €	39 770 €	31 259 €	en attente totalité des soutiens
	RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes usagées	X	X	/	700 €	/	1 000 €	/	/	/	/	/
	ECO DDS	DDS	X	X	/	3 431€	2 417 €	2 730,72 €	3 664 €	3 261 €	3 261 €	2 339 €	en attente totalité des soutiens
	ECO MOBILIER	Mobilier	X	X	/	/	9 656 €	16 061 €	24 438 €	33 958 €	34 342 €	15 814 €	en attente totalité des soutiens
	COREPILE	Piles et accumulateurs	X	X	/	/	/	/	/	/	/	424 €	/
	COLLECTORS	Cartouches d'imprimantes		X	/	/	/	/	/	/	/	/	/
	CITEO	Emballages ménagers recyclables	X	X	76 524 €	131 478 €	233 564 €	244 352 €	392 351 €	396 322 €	334 219 €	188 300 €	en attente totalité des soutiens
		PAPIERS	X	X	10 536 €	16 775 €	23 207 €	22 509 €	34 772 €	34 722 €	51 663 €		en attente des soutiens
	ECO TLC	Textiles	X	X	2 619 €	2 643 €	2 643 €	2 661 €	4 094 €	4 094 €	4 104 €	4 154 €	1,20%
TOTAL					89 679 €	168 588 €	248 280 €	263 074 €	496 055 €	512 480 €	467 360 €	242 289 €	NC

* La totalité des soutiens 2019 n'a pas encore été perçue, ils seront versés courant 2020.

D- Traitement

1. Déchets issus de la collecte sélective

Le SYMPTTOM assure le traitement des déchets issus de la collecte sélective réalisée sur l'ensemble de son territoire.

a) Centre de tri

Le tri des déchets issus de la collecte sélective est assuré par SUEZ RV, à Firminy, dans le cadre d'un marché public de prestation de service.

Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre leur valorisation matière :

- Bouteilles et flacons en plastique en PET Clair
- Bouteilles et flacons en plastique en PET Foncé
- Bouteilles et flacons en plastique en PEHD
- Briques (TETRA - PCC)
- Aluminium
- Acier
- Cartons/Papiers (PCNC)
- Journaux/magazines
- Gros de Magasin (cartons bruns...)
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective).

La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000 t/an.

La société SUEZ RV réalise pour le compte du SYMPTTOM 18 caractérisations par an (soit 1 toutes les 3 semaines). Cette procédure est normalisée. Elle consiste à trier précisément un échantillon d'environ 60 kg prélevé au hasard dans les déchets déposés par les camions de collecte au centre de tri. Ceci permet de connaître la proportion de chaque catégorie de matériaux : Acier, Aluminium, Papiers-Cartons, TETRA, PET Foncé, PET Clair, PEHD, Journaux Magazines, Gros de magasin, Refus. Les pourcentages moyens des 18 dernières caractérisations sont ensuite appliqués au tonnage total déposé par la collectivité afin de répartir l'ensemble des matériaux triés.



Les refus sont ensuite stockés à l'ISDND de Borde Matin à ROCHE la MOLIERE.

Ce marché de prestation de service a débuté au 1^{er} janvier 2016 pour une période de 1 an renouvelable 3 fois. Il se décompose en 2 lots :

- Lot n° 1 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron,
- Lot n°2 : Tri des déchets issus de la collecte sélective du territoire de la Communauté de Communes des Sucs.

Le tri dit « multimatériaux » correspond au traitement des déchets issus des bacs à couvercle jaune, le tri dit « PAPIERS » au traitement des déchets issus des colonnes PAPIERS.

Détail des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2019, par SUEZ RV

	Lot n°1						Lot n°2		TOTAL	
	Multimatériaux		Emballage*		PAPIERS		Multimatériaux		Tonnage	Répartition
	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition	Tonnage	Répartition		
Entré	1344,784		9,46		313,92		703,12		2361,824	
Acier	34,5	2,6%	0,7	7,6%	0,0	0,0%	21,8	3,1%	56,3	2,4%
Aluminium	5,5	0,4%	0,1	0,6%	0,0	0,0%	13,3	1,9%	18,7	0,8%
E.M.R. Papiers-Cartons	317,8	23,6%	3,5	37,0%	12,0	3,8%	122,3	17,4%	452,1	19,1%
TETRA	21,3	1,6%	0,4	4,1%	0,0	0,0%	12,5	1,8%	33,8	1,4%
PET Foncé	32,9	2,4%	0,4	4,4%	0,0	0,0%	18,8	2,7%	51,7	2,2%
PET Clair	59,5	4,4%	1,3	13,4%	0,0	0,0%	31,4	4,5%	90,9	3,8%
PEHD	23,0	1,7%	0,3	2,7%	0,0	0,0%	10,8	1,5%	33,8	1,4%
Journaux Magazines	292,7	21,8%	0,0	0,0%	221,6	70,6%	200,2	28,5%	714,4	30,2%
Gros de Mag	192,4	14,3%	1,5	16,1%	73,4	23,4%	109,8	15,6%	375,6	15,9%
Refus	344,6	25,6%	1,3	13,8%	3,9	1,2%	149,8	21,3%	498,3	21,1%
Freinte	20,6	1,5%	0,2	1,6%	3,0	1,0%	11,3	1,6%	34,9	1,5%

* emballages ménagers en mélange hors papiers (données de mai à décembre 2019)

Ratios des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2019, par SUEZ RV

		CCMVR		CCDS		TOTAL	
		Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)
Bacs jaunes	Emballages légers hors JRM/GM	494,52	17,17	232,11	15,39	726,63	16,56
	JRM/GM	485,05	16,84	309,90	20,55	794,96	18,11
	Sous-Total	979,6	34,01	542,0	35,94	1646,2	37,61
Colonnes papier		295,03	10,24				
TOTAL	Bacs jaunes + colonnes papiers	1274,6	45,85			1941,2	44,24

Les refus de tri ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus.

La moyenne des collectivités de milieu-rural tel le SYMPTTOM est de :

- 17,9 kg/hab./an pour les emballages légers (Citéo-2018)
- 24,3 kg/hab./an pour le papier (Citéo-2018)

La moyenne nationale est de :

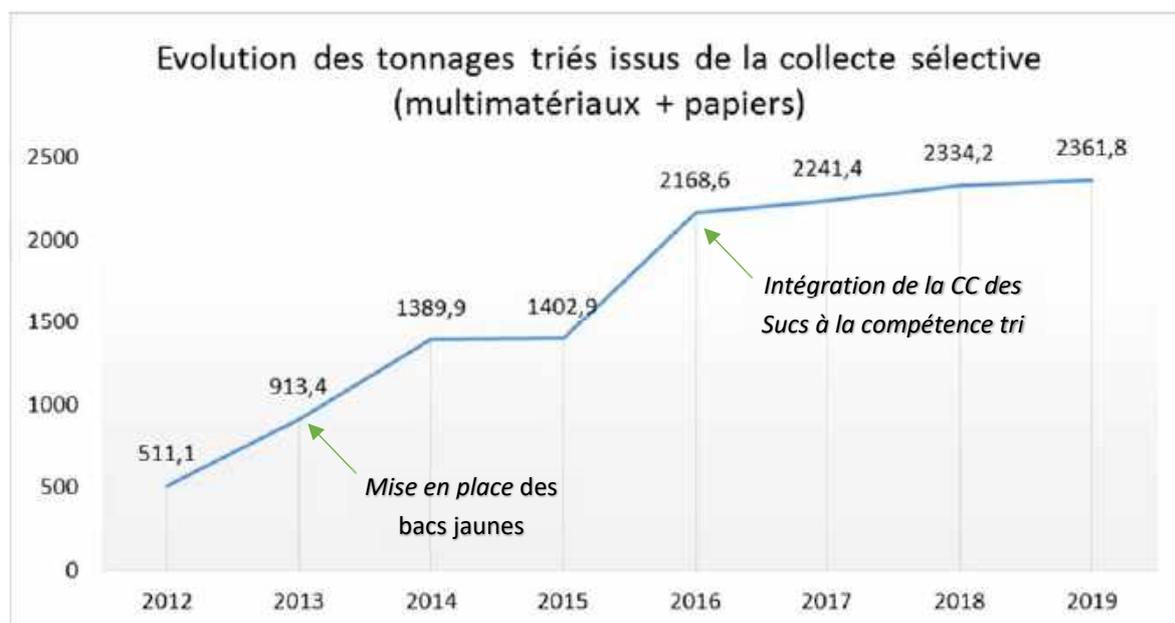
- 18 kg/hab./an pour les emballages légers (données Citéo-2018)
- 20,5 kg/hab./an pour les papiers (données Citéo-2018)

Evolution des tonnages triés issus de la collecte sélective

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Emballages ménagers en mélange (corps creux)*	98,9	72,4	/	/	/	/	/	/	/
Multimatériaux Lot 1 (CCMVR)	/	568,5	1221,4	1249	1281,7	1333,2	1372,7	1344,8	-2,0%
Multimatériaux Lot 2 (CCDS)	/	/	/	/	681,6	685,1	702,5	703,1	0,1%
Papiers Lot 1 (CCMVR)	412,2	272,5	168,5	153,9	205,3	223,1	259,1	313,9	21,2%
Emballages**	/	/	/	/	/	/	/	9,46	/
TOTAL	511,1	913,4	1389,9	1402,9	2168,6	2241,4	2334,2	2361,8	1,2%
Quantité moyenne/habitant/an (kg)	19,1	33,8	50,9	51	51	51,5	53,3	53,8	

* Corps creux : bouteilles plastiques, boîtes de conserve... (ces colonnes ont été supprimées au moment de la mise en place des bacs jaunes depuis le 1^{er} juin 2013).

** Emballages des colonnes enterrées.



La forte augmentation entre 2015 et 2016 est liée à l'intégration de la Communauté de Communes des Sucs. Rapportée à la population, la quantité de déchets recyclables apportés au centre de tri reste stable.

Les prix relatifs au traitement (tri et conditionnement) sont les suivants – valeur 2019 :

		Coût du tri	
Lot n°1 : C.C. Marches du Velay-Rochebaron	Multimatériaux	144,21 €/t	
	Papier	40,53 €/t	
Lot n°2 : C.C. des Sucs	Multimatériaux	144,21 €/t	

Le coût du tri des déchets issus de la collecte sélective pour 2019 s'élève à 308 803,63 € HT soit 339 684,00 € TTC.

b) Reprise des matériaux

Les matériaux issus de la collecte sélective, sont achetés par des repreneurs agréés au vu de leur valorisation. Ils sont repris à l'issue du traitement effectué au centre de tri, à l'exception du verre qui est directement repris à l'issue de la collecte (le coût du tri du Verre est déduit directement de sa valeur de reprise).

Les repreneurs indiqués dans les tableaux ci-dessous sont des repreneurs agréés dans le cadre du CAP Barème F de Citéo.

Les conditions de reprise du Papier (1.11 et 1.02) sont gérées dans le cadre du marché de tri des matériaux issus de la collecte sélective.

Recettes liées à la reprise des matériaux (2019)

Repreneur	Standards	Trimestre 1		Trimestre 2		Trimestre 3		Trimestre 4		TOTAL	
	Plastiques	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
PAPREC	PET Clair (Q4)	13,00	4 667,00 €	35,12	12 978,40 €	22,00	7 920,00 €	19,00	5 749,00 €	89,12	31 314,40 €
	PET Foncé (Q5)	9,00	753,00 €	14,00	1 084,00 €	18,00	1 290,00 €	13,00	718,00 €	54,00	3 845,00 €
	PEHD	12,00	2 724,00 €	14,00	2 982,00 €	9,00	1 755,00 €	17,00	4 120,00 €	52,00	11 581,00 €
	TOTAL	34,00	8 144,00 €	63,12	17 044,40 €	49,00	10 965,00 €	49,00	10 587,00 €	195,12	46 740,40 €
SUEZ	Papiers/Cartons	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
	PCNC (5.02)	112,00	8 064,00 €	115,80	8 337,60 €	75,00	0,00 €	65,00	0,00 €	367,80	16 401,60 €
	PCC (5.03)	8,22	90,42 €	6,40	70,40 €	8,60	94,60 €	4,00	44,00 €	27,22	299,42 €
	Déchetteries/pro (1.05)	43,12	2 587,20 €	22,86	1 371,60 €	21,66	0,00 €	43,27	0,00 €	130,91	3 958,80 €
	GM (1.02)	81,92	0,00 €	97,94	0,00 €	79,65	0,00 €	115,23	0,00 €	374,74	0,00 €
	JRM (1.11)	143,99	10 799,25 €	290,85	21 873,75 €	143,65	10 773,75 €	154,30	11 572,50 €	732,79	55 019,25 €
TOTAL	389,25	21 540,87 €	533,85	31 653,35 €	328,56	10 868,35 €	381,80	11 616,50 €	1633,46	75 679,07 €	
SUEZ	Aluminium	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
	Alu (CS)	2,50	1 217,68 €	3,94	1 887,05 €	1,00	450,00 €	2,00	900,00 €	9,44	4 454,73 €
ArcelorMittal	Acier	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
	Acier (CS)	15,50	2 120,29 €	13,66	1 887,36 €	16,64	2 120,30 €	8,40	787,51 €	54,20	6 915,46 €
Verallia	Verre	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total	Tonnage	Total
	CCMV	216,25	6 126,25 €	213,61	6 051,51 €	269,66	7 639,38 €	187,21	5 303,60 €	886,72	25 120,74 €
	CCDS	119,08	3 373,57 €	108,49	3 073,52 €	153,93	4 360,92 €	112,84	3 196,62 €	494,34	14 004,63 €
TOTAL	335,33	9 499,82 €	322,10	9 125,03 €	423,59	12 000,30 €	300,04	8 500,22 €	1381,058	39 125,37 €	
TOTAL	776,58	42 522,66 €	936,67	61 597,19 €	818,79	36 403,95 €	741,24	32 391,23 €	3 273,28	172 915,03 €	

Total des recettes liées à la reprise des matériaux issus du tri : 172 915,03 €.

Evolution des recettes liées à la reprise des matériaux

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	59 904 €	110 897 €	131 890 €	113 929 €	174 068 €	183 017 €	186 059 €	172 915 €

Les recettes liées à la reprise des matériaux ont diminué par rapport à celles de 2018. Ceci s'explique par des difficultés de recyclage des papiers/cartons survenues en 2019. En effet, la reprise de certains flux n'a pas engendré de rémunération par les repreneurs.

Evolution des recettes (Eco-organismes + reprise des matériaux)

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Reprise des matériaux	59 904 €	110 897 €	131 890 €	113 929 €	174 068 €	183 017 €	186 059 €	172 915 €
Soutiens des Eco-organismes	89 679 €	168 588 €	248 280 €	263 074 €	496 055 €	512 480 €	467 360 €	242 289 €
Appel à projet Papier (Citéo)*	/	/	/	/	/	/	72 853 €	/
TOTAL	149 583 €	279 485 €	380 170 €	377 003 €	670 123 €	695 497 €	726 272 €	415 204 €

incomplet

* le solde du projet papier sera effectué en 2020 (24 993.95 €), le montant complet s'élevant à 97 846,95 €.

2. Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ISDND est située sur la commune de Monistrol-sur-Loire. Le site est communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de « Perpezoux ». Il s'agit d'une exploitation par casiers, alvéole par alvéole, avec compactage des ordures ménagères. L'alvéole D a été exploitée jusqu'à début septembre 2019. Actuellement, l'enfouissement des déchets s'effectue au sein du nouveau casier F.



a) L'exploitation

Cette installation est exploitée par la société MOULIN SA pour le compte du SYMPTTOM dans le cadre d'un marché d'exploitation de 4 ans jusqu'en septembre 2023.

Un marché « travaux » pour l'alvéole D a également été prolongé jusqu'en décembre 2022.

Les casiers sont conçus de manière étanche, afin d'empêcher la diffusion des lixiviats dans le sol. Un système de drainage permet de récupérer les lixiviats qui sont stockés dans un bassin de rétention. Une partie des lixiviats est réinjectée dans les alvéoles afin d'accélérer la méthanisation des déchets. Au sein de chaque alvéole, un autre système de drainage permet de recueillir le biogaz produit par la dégradation des déchets. Lorsque les alvéoles sont pleines, une couverture définitive constituée de géo-membranes et de terre végétale est mise en place. Elle permet de rendre le casier totalement étanche et de prévenir les infiltrations d'eau. Cette couverture permet de maîtriser la recirculation des lixiviats et d'optimiser la production et la récupération du biogaz.

La capacité maximale de stockage annuelle autorisée est de 25 000 tonnes jusqu'à la fin du casier F.

b) Gestion administrative

Le SYMPTTOM assure en régie directe publique la gestion administrative du site.

Un agent du SYMPTTOM est en charge de réaliser la pesée des camions et de gérer l'ouverture et la fermeture du site. Il contrôle également la nature des déchets déposés dans l'alvéole. Un contrôle visuel avec prise de photo pour chaque déchargement de Déchets d'Activités Economiques.

c) Les tonnages enfouis à l'ISDND

Les types de déchets acceptés à l'ISDND :

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages ne pouvant être ni triés et ni recyclés, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

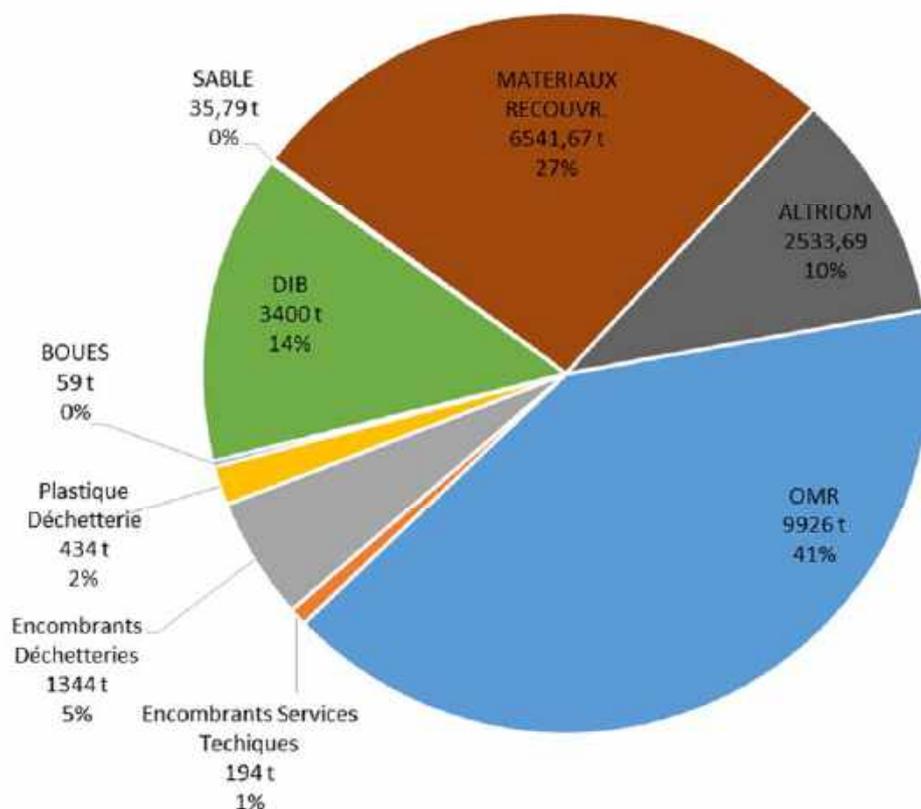
Les Déchets d'Activités Economiques (D.A.E.) : ensemble des déchets générés par les entreprises, les industriels, les artisans...

Ces déchets se décomposent en plusieurs catégories :

- les déchets industriels banals (DIB) : déchets non inertes, non dangereux et non recyclables.
- les boues : industrielles ou issues du traitement de l'eau, ces boues ne contiennent pas de substances dangereuses et ont une siccité supérieure à 30%.
- les matériaux de recouvrement : déchets possédant des caractéristiques spécifiques pour le recouvrement des déchets enfouis et pouvant se substituer partiellement à l'apport de remblais pour éviter les envols et les remblais.
- le sable : déchet issu du dessablage lors des process de traitement de l'eau, ces sables ne contiennent pas de substances dangereuses.

Les encombrants et plastiques des déchetteries ou encombrants des communes : Déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être déposés ou pris en charge au même titre que les OMR. Ce sont des déchets non dangereux et non recyclables dans les conditions technico-économiques du moment.

Répartition des tonnages 2019



Détail des tonnages enfouis en 2019 (tonnes)

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	TOTAL 2019	
OMR adhérents	CC Marches de Velay	508,70	468,72	503,20	546,78	570,52	522,68	630,60	576,64	546,06	555,56	484,64	560,21	6 474,31
	CC Les Sucrs	272,08	261,30	274,32	277,98	300,36	272,90	315,80	325,94	292,28	307,66	265,06	286,37	3 452,05
	TOTAL OMR	780,78	730,02	777,52	824,76	870,88	795,58	946,40	902,58	838,34	863,22	749,70	846,58	9 926,36
Encombrants	Services Techniques commune	5,74	6,44	9,28	40,06	9,44	9,34	14,34	13,28	18,34	29,36	35,82	2,92	194,36
	Déchetterie Monistrol sur Loire	32,58	45,06	50,54	62,40	61,76	48,58	62,32	66,88	53,98	52,88	43,22	50,70	630,90
	Déchetterie Bas en Basset	17,18	22,18	27,98	34,12	28,84	23,58	28,00	36,86	21,44	22,16	20,40	19,90	302,64
	Déchetterie d'Yssingeaux	21,76	30,60	36,94	42,38	33,06	33,28	37,08	53,08	28,44	30,36	30,90	32,78	410,66
	Sous total	71,52	97,84	115,46	138,90	123,66	105,44	127,40	156,82	103,86	105,40	94,52	103,38	1 538,56
Plastique	Déchetterie Monistrol sur Loire	6,76	10,68	15,06	20,24	17,86	13,94	21,22	17,70	15,64	19,92	12,36	15,51	186,89
	Déchetterie Bas en Basset	4,32	5,68	8,38	8,12	9,12	8,12	8,78	11,70	8,84	5,44	8,62	7,49	94,61
	Déchetterie d'Yssingeaux	4,92	10,06	14,52	12,70	15,56	12,92	13,00	18,30	13,76	12,42	12,20	11,72	152,08
	Sous total	16,00	26,42	37,96	41,06	42,54	34,98	43,00	47,70	38,24	37,78	33,18	34,72	433,58
TOTAL Encombrants	93,26	130,70	162,70	220,02	175,64	149,76	184,74	217,80	160,44	172,54	163,52	141,02	1 972,14	
DAE	Boues	0,00	4,86	0,00	4,80	0,00	26,86	8,12	0,00	4,86	0,00	9,70	0,00	59,20
	ALTRIOM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 048,34	767,42	717,93		2 533,69
	Matériaux de recouvrement	650,24	640,08	394,70	400,96	402,48	341,38	485,92	343,94	699,70	806,72	640,86	734,69	6 541,67
	Sable	12,89	0,00	9,22	0,00	0,00	0,00	10,72	0,00	0,00	2,96	0,00	0,00	35,79
	DIB	326,50	326,22	325,94	210,04	296,18	247,20	311,84	193,30	309,28	340,40	280,30	232,59	3 399,79
	Total DAE	989,63	971,16	729,86	615,80	698,66	615,44	816,60	537,24	1 013,84	2 198,42	1 698,28	1 685,21	12 570,14
TOTAL Enfouis	1 863,67	1 831,88	1 670,08	1 660,58	1 745,18	1 560,78	1 947,74	1 657,62	2 012,62	3 234,18	2 611,50	2 672,81	24 468,64	

	CCMVR		CCDS		TOTAL	
	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)	Tonnage	Ratio (kg/hab./an)
Ordures Ménagères	6 474,31	224,82	3 452,05	228,90	9 926,36	226,22

La moyenne nationale est d'environ 254 kg/hab./an (données Ademe-2016)

Coût d'exploitation 2019

		janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	TOTAL
ISDND	Prix HT Marché exploitation (forfaitaire)	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 060 €	13 249 €	66 800 €	150 389 €	121 435 €	124 286 €	1 036 219 €
	Services supplémentaires**										2 643 €	1 401 €	1 421 €	1 916 €	
											69 443 €	151 790 €	122 856 €	126 202 €	
Déchetteries	Encombrant Monistrol	560 €	480 €	680 €	760 €	720 €	520 €	720 €	680 €	200 €	450 €	675 €	630 €	720 €	7 795 €
	Encombrant Bas	350 €	420 €	560 €	630 €	490 €	420 €	630 €	630 €	140 €	300 €	375 €	375 €	375 €	5 695 €
	Encombrant Yssingeaux	686 €	784 €	1 078 €	1 176 €	980 €	784 €	1 078 €	1 176 €	196 €	735 €	945 €	840 €	945 €	11 403 €
	Sous-total	1 596 €	1 684 €	2 318 €	2 566 €	2 190 €	1 724 €	2 428 €	2 486 €	536 €	1 485 €	1 995 €	1 845 €	2 040 €	24 893 €
	Plastique Monistrol	240 €	320 €	440 €	560 €	600 €	400 €	600 €	480 €	160 €	360 €	675 €	405 €	585 €	5 825 €
	Plastique Bas	210 €	280 €	350 €	350 €	420 €	350 €	350 €	420 €	70 €	300 €	225 €	375 €	225 €	3 925 €
	Plastique Yssingeaux	392 €	588 €	784 €	686 €	882 €	686 €	784 €	980 €	196 €	735 €	840 €	630 €	735 €	8 918 €
	Sous-total	842 €	1 188 €	1 574 €	1 596 €	1 902 €	1 436 €	1 734 €	1 880 €	426 €	1 395 €	1 740 €	1 410 €	1 545 €	18 668 €
Total HT	2 438 €	2 872 €	3 892 €	4 162 €	4 092 €	3 160 €	4 162 €	4 366 €	962 €	2 880 €	3 735 €	3 255 €	3 585 €	43 561 €	
TVA à 10%		7 244 €	7 287 €	7 389 €	7 416 €	7 409 €	7 316 €	7 416 €	7 443 €	1 421 €	7 232 €	15 552 €	12 611 €	12 979 €	108 716 €
Total TTC		79 682 €	80 159 €	81 281 €	81 578 €	81 501 €	80 476 €	81 578 €	81 868 €	15 633 €	79 555 €	171 077 €	138 722 €	142 766 €	1 195 876 €

* nouveau marché à partir de septembre 2019 : les 10 000 premières tonnes sont à 46,50 € / tonne, au-delà et jusqu'à 25 000 tonnes à 14,00 € / tonne.

** Services comprenant le balayage et le déneigement mécanique, le maintien de la propreté, l'entretien des espaces verts, l'assistance personnel et les relevés topographiques.

Coût des travaux 2019

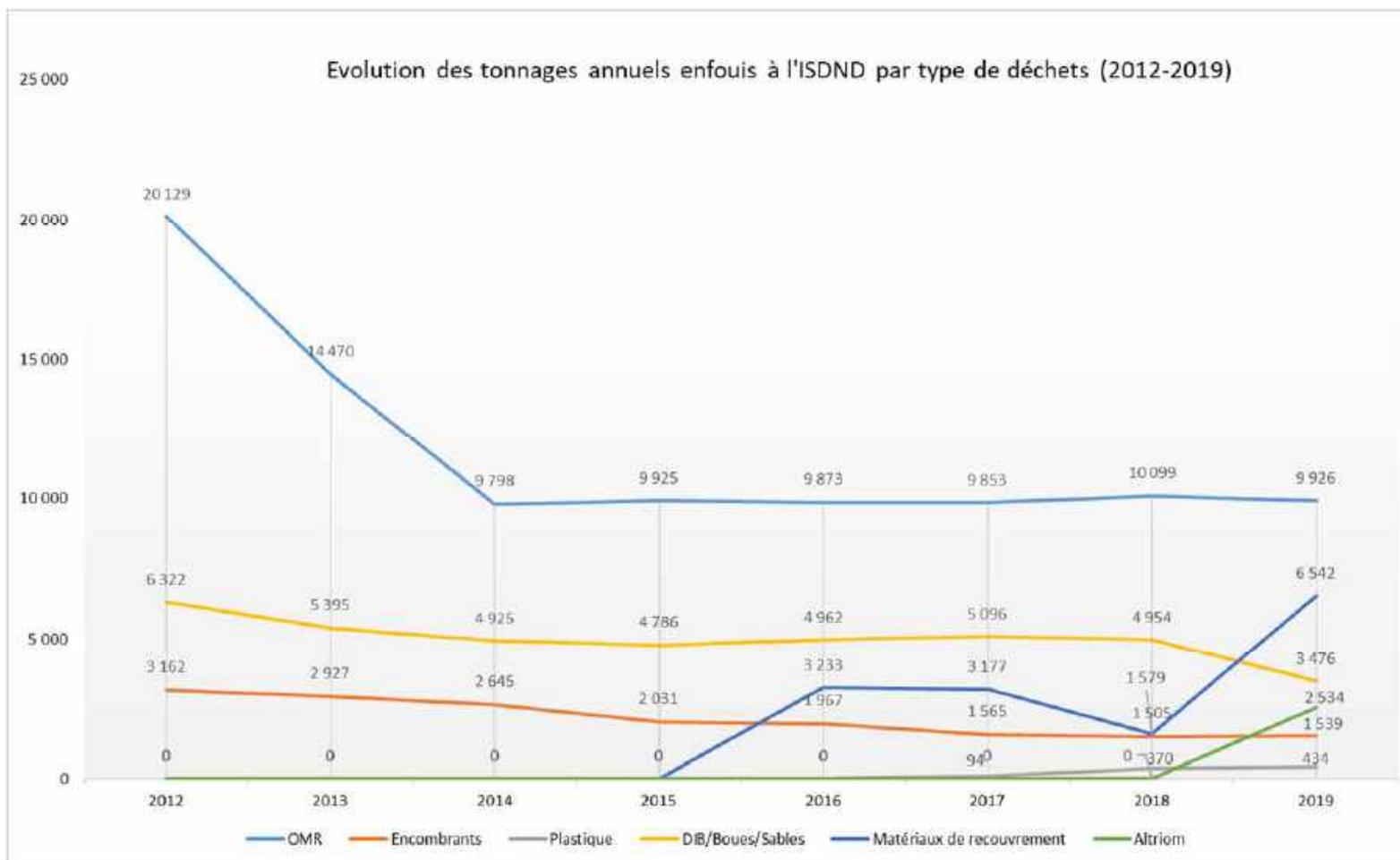
Le coût des travaux lié au marché d'exploitation de l'ISDND s'élève à 101 481,60 € TTC au titre de l'année 2019.

Traitement des DAE

Les recettes relatives au traitement des DAE facturées aux différents industriels s'élève à 1 351 246, 46 € TTC (TGAP incluse) pour l'année 2019. Ces recettes permettent de couvrir une part importante des charges fixes liées à la gestion de l'ISDND et ainsi de limiter la participation des collectivités adhérentes au SYMPTTOM.

Evolution des tonnages stockés de 2012 à 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019	
									Tonnes	(%)
CC "Marches du Velay-Rochebaron"	6 143	5 537	5 257	5 216	5 096	6 233	6 562	6 474	-88	-1%
CC des Sucrs	3 641	3 457	3 335	3 487	3 458	3 487	3 537	3 452	-85	-2%
Bas-en-Basset*	1 464	1 393	1 206	1 223	1 189	/	/	/	/	/
Valprivas*	122	100	/	/	/	/	/	/	/	/
SICTOM des Monts du Forez	4 422	2 016	/	/	/	/	/	/	/	/
SICTOM Emblavez-Meygal	4 337	1 966	/	/	/	/	/	/	/	/
Malvalette*	/	/	/	/	131	133	/	/	/	/
OMR	20 129	14 470	9 798	9 925	9 873	9 853	10 099	9 926	-172	-2%
Encombrants Monistrol-sur-Loire	1 522	1 462	1 039	721	750	690	625	631	6	1%
Encombrants Bas-en-Basset	656	586	749	455	419,14	367	289	303	14	5%
Encombrants Yssingaux	557	583	633	679	651,4	376	398	411	13	3%
Encombrants Services Techniques	427	296	223	176	146,74	131	194	194	0	0%
Encombrants déchetteries	3 162	2 927	2 645	2 031	1 967	1565	1505	1539	33	2%
Plastique Monistrol-sur-Loire**	/	/	/	/	/	43	166	187	21	13%
Plastique Bas-en-Basset**	/	/	/	/	/	20	76	95	19	25%
Plastique Yssingaux**	/	/	/	/	/	31	129	152	23	18%
Plastique déchetteries	/	/	/	/	/	94	370	434	63	17%
Déchets Industriels Banals	6 322	5 395	4 879	4 278	4 752	5064	4799	3400	-1399	-29%
Boues	/	/	46	508	117	32	136	40	-96	-71%
Sable	/	/	/	/	93	0	19	36	17	88%
Matériaux de recouvrement	/	/	/	/	3 233	3177	1579	6542	4963	314%
Altriom	/	/	/	/	/	/	/	2534	/	/
DAE	6 322	5 395	4 925	4 786	8 195	8273	6533	12551	6018	92%
TOTAL Enfouis	29 614	22 792	17 367	16 743	20 035	19785	18508	24449	5942	32%



Après une baisse conséquente de la quantité d'OMR enfouies entre 2012 et 2014 liée au départ des SICTOM d'Emblavez-Meygal et des Monts du Forez, celle-ci reste relativement stable depuis l'année 2014. Les DIB/Boues/Sables sont en légère diminution. Les encombrants ont fortement diminué entre 2012 et 2017 grâce au meilleur tri réalisé dans les déchetteries et restent stables depuis 3 ans.

d) Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Le Taux de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes applicable en 2019 est de 24 €/tonne de déchets enfouis. En 2019, plusieurs acomptes ont été versés sur la base des tonnages de l'année 2018 (24 €/tonne en 2018). La régularisation en fonction des tonnages réellement enfouis en 2019 est effectuée sur l'année 2020.

Evolution de la TGAP

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la TGAP	481 002 €	443 618 €	353 536 €	238 829 €	330 539 €	460 803 €	469 055 €	587 248 €
Coût €/tonne	/	/	/	20 €	20,08 €	23 €	24 €	24 €

e) Le biogaz

Le biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité (puissance du moteur : 750 kW). Le débit moyen du biogaz est de 250 Normauxm³/h et contient environ 40 % de méthane (CH₄). Lorsque les moteurs sont à l'arrêt (environ 4 jours/an) une torchère prend le relais et brûle le biogaz à très haute température (1200°C).

La quantité de biogaz vendue au titre de l'année 2019 est de 635 817 Nm³ pour une recette de 6 256,44 € TTC.



Analyse du biogaz recueilli

	12/04/2019	19/06/2019	04/11/2019	18/12/2019
CH ₄ en % (Méthane)	47,7	46	33,336	42,453
CO ₂ en % (Dioxyde de Carbone)	29,3	27,5	25,062	32,199
N ₂ en % (Azote)	20,3	22,9	33,816	20,568
O ₂ en % (Oxygène)	2,4	3,3	7,155	4,319
H ₂ S en % (Hydrogène Sulfuré)	847 (mg/Nm ³)	874 (mg/Nm ³)	0,045	0,065
H ₂ en % (Hydrogène)	0,81 (mg/Nm ³)	0,72 (mg/Nm ³)	0,002	0,033
CO en % (Monoxyde de Carbone)			Non détecté	Non détecté
H ₂ O en % (Eau)			0,576	0,358

f) Le traitement des lixiviats

Un réseau de drainage permet de recueillir les lixiviats. Une partie de ces lixiviats est réinjectée dans les casiers afin de favoriser la méthanisation. L'autre partie est stockée dans une lagune puis traitée à la station d'épuration (STEP du Foletier) de MONISTROL sur LOIRE.

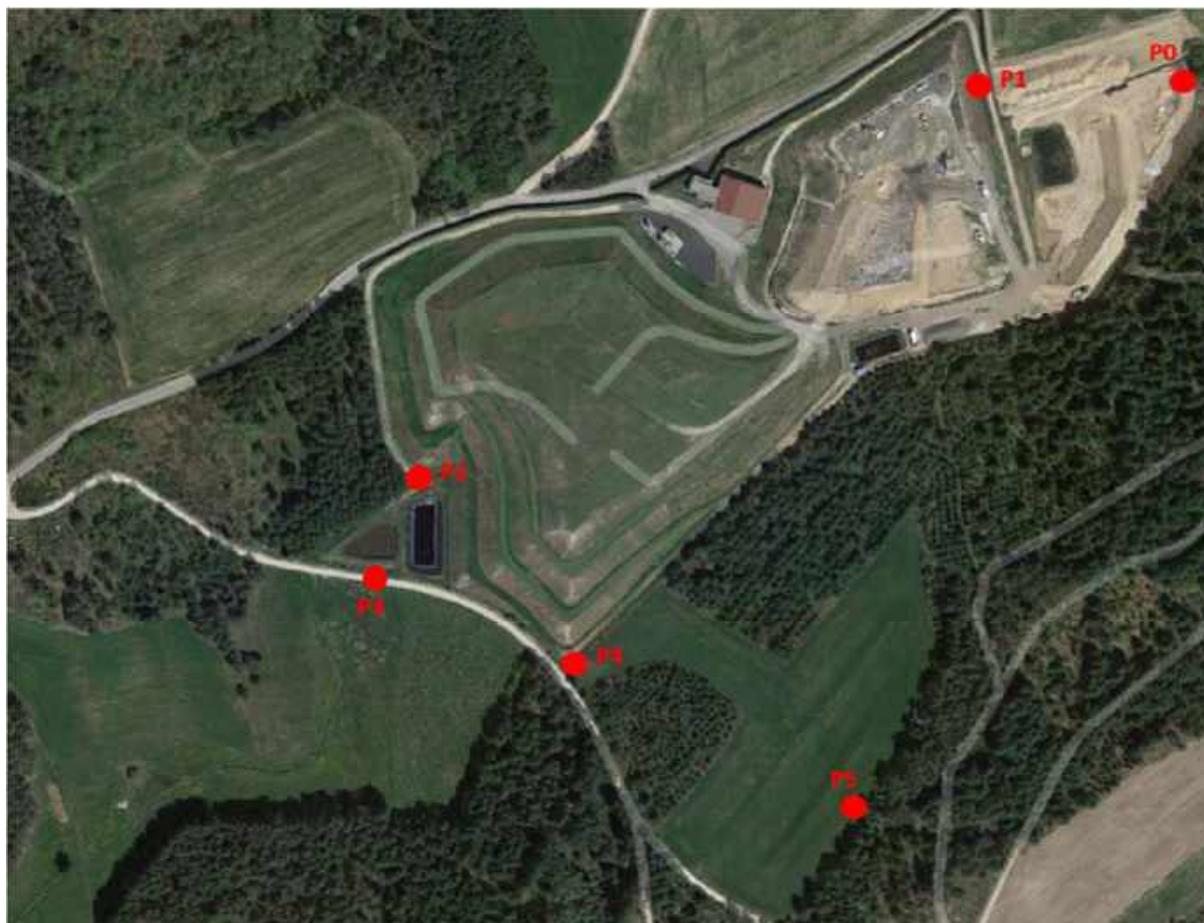
La quantité de lixiviats traitée par la station d'épuration sur l'année 2019 est de 9 435 m3. Le coût de traitement versé à la ville de Monistrol-sur-Loire s'élève à 93 631,71 € TTC.

Analyse des lixiviats

		Valeurs limites selon l'arrêté BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018						
		Unité	Concentration maximale journalière	Flux maximal journalier (Kg/j) sur la base d'un rejet moyen de 30 m3/j				
					24/05/2019	24/06/2019	11/09/2019	03/12/2019
Analyses Physico-Chimiques								
Azote Nitrique / Nitrates								
	Azote nitrique	mg N-No3/l			3,1	2,93	4,49	2,21
	Nitrates	mg NO3/l			13,7	13	19,9	9,78
	Hydrocarbures totaux (somme des indices)	mg/l	10 mg/l		<0,10	<0,10	<0,10	<0,10
	Sulfates	mg/l			<10	<10	<10	35,2
	Chlorures	mg/l			1010	607	675	356
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)								
	Azote nitreux	mg N-NO2/l			0,165	0,234	0,577	0,038
	Nitrites	mg NO2/l			0,543	0,77	1,896	0,125
Ammonium								
	Ammonium	mg NH4/l			781	380	406	252
	Azote ammoniacal	mg N/l			608	296	316	196
	Azote Kjeldahl	mg N/l			602	288	313	213
	Indice hydrocarbures volatils	µg/l			88	75	90	<25
	Fluorures	mg/l						1,1
	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	mg O2/l		54	1200	618	464	593
	Carbone organique total (COT)	mg/l			284	156	163	143
	Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	mg/l		30	58	23	22	37
	Azote global	mg N/l		30		292	318	215
	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	µg/l	1 mg/l					290
	Matières en suspension (MES)	mg/l		9	92	8	15	62
	Indice phénol	mg/l			0,02	<0,01	0,02	0,01
	Indice Hydrocarbures	mg/l			<0,1	<0,1	<0,1	<0,1
	Cyanures aisément libérables	mg/l	0,1 mg/l		<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	Phosphore (P)	mg P/l			5,2	1,2	0,96	14
Conductivité à 25°C								
	Conductivité à 25°C	µS/cm			8100	5300	5400	3400
	Température de mesure de la conductivité	°C			19	20	19	19
Mesure du PH								
	Température de mesure du pH	°C			19,1	19,6	19,2	18,6
	pH	Unités pH			7,6	7,9	7,4	7,7
Micropolluants Métalliques								
	Manganèse (Mn)	µg/l			4000	3800	4820	2630
	Arsenic (As)	µg/l	0,1 mg/l		30	30	15,4	74,9
	Zinc (Zn)	µg/l			30	20	37,1	49,6
	Plomb (Pb)	µg/l	0,5 mg/l		<10	<10	<2,00	7,5
	Cadmium (Cd)	µg/l	0,2 mg/l		<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
	Chrome (Cr)	µg/l			170	44	20,2	104
	Cuivre (Cu)	µg/l					34	20,3
	Etain (Sn)	µg/l			24	10	3,8	23,2
	Nickel (Ni)	µg/l			50	30	26,7	27,8
	Fer (Fe)	mg/l			4,1	6,3	4,9	48
	Mercuré (Hg)	µg/l	0,05 mg/l		<0,5	<0,5	<0,5	<0,05
	Aluminium (Al)	mg/l						4,4
	Chrome VI	mg/l	0,1 mg/l					<0,25
	Somme des métaux dosés par ICP	mg/l	15 mg/l		8,4	10,2		55,33

g) Les eaux souterraines

6 piézomètres sont installés à l'intérieur et à l'extérieur du site, afin d'établir une analyse des eaux souterraines, en période de basses et de hautes eaux.



Résultats des analyses des eaux souterraines

	P0	P1	P2	P3
Analyses terrain				
Niveau d'eau	3,4 m	5,1 m	3,0 m	2 m
Analyses physico-chimiques				
Carbone organique total (COT)	4,1 mg C/l	5,9 mg C/l	8,3 mg C/l	32 mg C/l
Conductivité à 25°C				
<i>Conductivité à 25°C</i>	46 µS/cm	186 µS/cm	705 µS/cm	1170 µS/cm
<i>Température de mesure de la conductivité</i>	19,2°C	19,4°C	19,6°C	19,2°C
Mesure du pH				
<i>Température de mesure du pH</i>	19,2°C	19,4°C	19,6°C	19,7°C
<i>pH</i>	5,7 Unités pH	5,6 Unités pH	6,1 Unités pH	6,8 Unités pH

h) Les eaux de ruissellement

Résultats des analyses des eaux de ruissellement (internes)

	Unité	Concentration maximale journalière, selon l'arrêté BCTE 2018/147 du 26/12/18	24/05/2019	24/06/2019	29/11/2019	17/12/2019
Analyses Terrain						
Température de l'eau	°C				7,8	10,7
Analyses Physico-Chimiques						
Azote Nitrique / Nitrates						
Azote nitrique	mg N-NO3/l				1,99	0,58
Nitrates	mg NO3/l				8,82	2,57
Hydrocarbures totaux (somme des indices)	mg/l	10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j	<0,1		1,3	<0,10
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/l				21,9	61,7
Nitrites						
Nitrites	mg NO2/l				0,198	0,23
Azote nitreux	mg N-NO2/l				0,06	0,07
Chlorures	mg/l				57,6	126
Indice hydrocarbures volatils (C5-C11)	µg/l		31		<25	<25
Fluorures	mg/l	15 mg/l si le rejet dépasse 5 g/j			0,6	0,2
Carbone Organique Total (COT)	mg/l	70 mg/l			36,6	41,3
Indice phénol	mg/l	0,1 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j			<0,01	<0,01
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l		<0,1		1,3	<0,1
Matières en suspension (MES)	mg/l	100 mg/l si flux journalier max <15kg, 35 mg/l au-delà	34		10	17
Mesure du PH						
Température de mesure du pH	°C			19,2	18,9	19
pH	Unités pH			6,5	7,5	8
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	mg O2/l	300 mg/l si flux journalier max <100 kg, 125 mg/l au-delà	302		131	202
Demande Biologique en Oxygène (DBO5)	mg/l	100 mg/l si flux journalier max <30kg, 30 mg/l au-delà	18		8	9
Phosphore (P)	mg P/l	concentration moyenne mensuelle <10 mg/l, si flux journalier max >15kg/l			0,64	0,78
Conductivité à 25°C						
Conductivité à 25°C	µS/cm			131	910	1500
Température de mesure de la conductivité	°C			19,2	19	19
Azote global (NO2 + NO3 + NTK)	mg N/l	concentration moyenne mensuelle <30 mg/l, si flux journalier max >50kg/l			23,9	62,4
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	µg/l	1 mg/l si le rejet dépasse 30 g/l			110	130
Micropolluants Métalliques						
Etain (Sn)	µg/l				<1	1,8
Arsenic (As)	µg/l				6,4	7,1
Nickel (Ni)	µg/l	200 µg/l si le rejet dépasse 5 g/j			6,5	13,3
Plomb (Pb)	µg/l	50 µg/l si le rejet dépasse 5 g/j			<2	<2
Zinc (Zn)	µg/l	500 µg/l si le rejet dépasse 5 g/j			<25	29,8
Cadmium (Cd)	µg/l				<1	<1
Chrome (Cr)	µg/l	0,5 mg/l si le rejet dépasse 1 g/j			<5	16,7
Mercure (Hg)	µg/l				<0,05	<0,05
Fer (Fe)	mg/l				1,8	2,2
Cuivre (Cu)	µg/l	100 µg/l si le rejet dépasse 5 g/j			15	16
Chrome VI	mg/l				<0,02	<0,1
Manganèse (Mn)	µg/l				1040	1570
Somme des métaux dosés par ICP	mg/l	15 mg/l			1,07	3,9

i) Les eaux externes

Résultats des analyses des eaux externes

	Unité	24/06/2019	17/12/2019
Analyses Terrain			
Température de l'eau	°C		10,6
Analyses Physico-Chimiques			
Mesure du PH			
Température de mesure du pH	°C	19,8	19,2
pH	Unités pH	8,5	7,8
Conductivité à 25°C			
Conductivité à 25°C	µS/cm	1610	541
Température de mesure de la conductivité	°C	19,8	19,2

j) Le ruisseau

La qualité des eaux du ruisseau (le Piat) récepteur de l'ensemble des rejets des eaux de surface doit être contrôlée.

Résultats des analyses des eaux du ruisseau

	Unité	05/12/2019
Mesures in situ		
Conductivité à 25°C	µS/cm	204
Mesure du pH	Unités pH	7,8
Mesure du débit	m ³ /s	0,02
Analyses Physico-Chimiques		
Ammonium faible teneur	mg NH ₄ /l	21
Nitrates	mg NO ₃ /l	3,7
Nitrites	mg NO ₂ /l	0,33
Hydrocarbures totaux (somme des indices)	mg/l	<0,1
Chlorures	mg/l	48
Sulfates	mg SO ₄ /l	27
Indice hydrocarbures volatils (C5-C11)	µg/l	<25
Indice phénol	mg/l	<0,01
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	<0,1
Matières en suspension (MES)	mg/l	8
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	mg O ₂ /l	49
Demande Biologique en Oxygène (DBO ₅)	mg O ₂ /l	6
Phosphore (P)	mg P/l	0,25
Micropolluants Métalliques		
Arsenic (As)	µg/l	23,2
Nickel (Ni)	µg/l	2,9
Plomb (Pb)	µg/l	0,4
Zinc (Zn)	µg/l	6,2
Cadmium (Cd)	µg/l	0,05
Chrome (Cr)	µg/l	2,74
Mercure (Hg)	µg/l	<0,01
Fer (Fe)	mg/l	1,7
Cuivre (Cu)	µg/l	1,25
Somme des métaux toxiques	µg/l	36,74
Cyanures totaux	µg/l	<10

III. Indicateurs financiers

A- Résultat des comptes administratifs

Budget SYMPTTOM général

Section	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 922 755,00	2 427 799,10	20 710,48	474 245,42
Recettes	2 922 755,00	2 475 413,29	0,00	447 341,71
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 187 608,00	3 622 377,15	0,00	565 230,85
Recettes	4 187 608,00	3 985 191,89	0,00	202 416,11

Budget SYMPTTOM Collecte

Section	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2018)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	9 168,56	9 168,56	0,00	0,00
Recettes	40 710,76	40 170,76	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	14 934,00	14 925,98	0,00	8,02
Recettes	14 934,00	0,00	0,00	14 934,00

Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes

Section	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	2 931 923,56	2 436 967,66	20 710,48	474 245,42
Recettes	2 963 465,76	2 516 124,05	0,00	447 341,71
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 202 542,00	3 637 303,13	0,00	565 238,87
Recettes	4 202 542,00	3 985 191,89	0,00	217 350,11
Total général des Dépenses	7 134 465,56	6 074 270,79	20 710,48	1 039 484,29
Total général des Recettes	7 166 007,76	6 501 315,94	0,00	664 691,82

Endettement pluriannuel SYMPTTOM

Endettement pluriannuel - ENCOURS GLOBAL					
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Capital restant dû
2019	822 650,07 €	120 763,31 €	701 191,76 €	695,00 €	3 865 319,73 €
2020	923 279,76 €	106 402,31 €	816 877,45 €	0,00 €	4 294 127,97 €
2021	914 071,36 €	88 863,68 €	825 207,68 €	0,00 €	3 477 250,52 €
2022	849 606,74 €	71 270,75 €	778 335,99 €	0,00 €	2 652 042,84 €
2023	740 701,65 €	55 840,21 €	684 861,44 €	0,00 €	1 873 706,85 €
2024	475 521,36 €	41 531,60 €	433 989,76 €	0,00 €	1 188 845,41 €
2025	302 865,85 €	29 226,13 €	273 639,72 €	0,00 €	754 855,65 €
2026	208 858,99 €	19 979,53 €	188 879,46 €	0,00 €	481 215,93 €
2027	153 883,84 €	11 079,52 €	142 804,32 €	0,00 €	292 336,47 €
2028	153 883,84 €	4 351,69 €	149 532,15 €	0,00 €	149 532,15 €

B- Participation des collectivités adhérentes

Collectivités	Contributions Budget Général 2016	Contributions Budget Tri 2016	Total
Bas en Basset	83 496,00 €	57 650,00 €	141 146,00 €
Valprivas	20 733,00 €	6 750,00 €	27 483,00 €
CC. Marches du Velay	747 424,00 €	260 300,00 €	1 007 724,00 €
CC. des Sucs	472 583,00 €	175 300,00 €	647 883,00 €
TOTAUX	1 324 236,00 €	500 000,00 €	1 824 236,00 €
Collectivités Contributions Budget Général 2017			
CC. Les Marches du Velay - Rochebaron	1 261 592,00 €		
CC. des Sucs	672 980,00 €		
TOTAUX	1 934 572,00 €		
Collectivités Contributions Budget Général 2018			
CC. Les Marches du Velay - Rochebaron	1 282 362,00 €		
CC. des Sucs	682 210,00 €		
TOTAUX	1 964 572,00 €		
Collectivités Contributions Budget Général 2019			
CC. Les Marches du Velay - Rochebaron	1 288 498,00 €		
CC. des Sucs	691 074,00 €		
TOTAUX	1 979 572,00 €		

C- Budget unique

En accord avec les services fiscaux, le comité syndical par délibération n° 2015.12.47 en date du 16 décembre 2015 a pris acte de la dissolution du budget SYMPTTOM-TVA, avec prise d'effet à compter du 31 décembre 2015.

L'adoption de nouveaux statuts en date du 23 avril 2015 renforce le caractère obligatoire de certaines compétences. Par conséquent, l'ensemble des collectivités adhérentes au SYMPTTOM participent au budget SYMPTTOM et au budget SYMPTTOM-TRI (la Communauté de Communes des Sucs participe au budget SYMPTTOM-TRI depuis le 1^{er} octobre 2015).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un budget unique a été mis en place, regroupant le budget « SYMPTTOM » et le budget « SYMPTTOM-TRI ».

Il reste le budget « SYMPTTOM-COLLECTE » qui sera dissous au 1^{er} janvier 2020. Nouveau statut applicable au 1^{er} janvier 2020 délibéré par le SYMPTTOM le 04 septembre, par la CCMVR le 24 septembre 2019 et par la CCDS le 17 octobre 2019.

IV. Tri et Prévention des déchets

La prévention des déchets

A l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable, du 30 mai au 5 juin 2019, le ministère chargé du développement durable a invité les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires à promouvoir les principes du développement durable. L'objectif de cette opération est d'inciter chacun à adopter des comportements plus responsables.

Le SYMPTTOM a donc décidé de mettre en place deux soirées Ciné-débat sur le thème du Zéro Déchet organisées autour d'un apéritif dinatoire zéro déchet suivi de la diffusion du film documentaire « Ma vie zéro déchet » de Donatien Lemaître. L'une a eu lieu au cinéma La Grenette à Yssingeaux (04 juin 2019) et l'autre au cinéma La Capitelle à Monistrol-sur-Loire (06 Juin 2019).

Le SYMPTTOM a également participé au festival Clap de Fin, aux côtés de la Maison des Jeunes et de la Culture de Monistrol-sur-Loire sur le thème du développement durable.

De plus, le jeune public est invité, via les écoles primaires, à visiter les déchetteries du territoire (Bas-en-Basset, Monistrol-sur-Loire et Yssingeaux) pour les sensibiliser plus généralement au tri, à la gestion et à la prévention des déchets. Ces visites sont généralement précédées d'une intervention en classe sur différentes thématiques : tri, prévention, compostage, gaspillage alimentaire... En 2019, 33 animations ont été organisées sur notre territoire et plus de 750 élèves sensibilisés.

Atelier « pneus »

Au-delà des pneus collectés dans les bennes mises en place à cet effet, les déchetteries acceptent également les pneus jantés, que les agents démantèlent durant les périodes d'hiver (lorsque les déchetteries ont des jours de fermeture).

Au cours de l'hiver 2019/2020, environ 1676 pneus ont été traités et 7,82 tonnes de jantes reprises pour une recette de 515,3 €.

Communication

Dans le cadre de sa politique en matière de tri, de prévention et de sensibilisation, le SYMPTTOM a distribué à tous les foyers de la Communauté de Communes Marches du Velay-Rochebaron et de la Communauté de Communes des Sucs un bulletin d'informations annuel de 16 pages (19 000 exemplaires), réalisé en mai 2019 et un gui des déchetteries en décembre 2019.

L'ensemble des supports de communication sont conçus en interne, par l'équipe du SYMPTTOM. Ils sont imprimés par l'imprimerie COURT et distribués par La Poste.

De nombreux guides sur le tri ou la prévention des déchets ont également été réalisés et sont distribués régulièrement à l'usage du grand public et des scolaires.

Site internet

Le site du SYMPTTOM a augmenté son nombre de visiteurs uniques de manière significative, suite à la refonte du site durant le dernier trimestre 2015. Celle-ci, visait à rediriger les internautes de l'ensemble des collectivités adhérentes vers le site du SYMPTTOM, concernant l'ensemble des thèmes attraités aux déchets.

Au total, le site a comptabilisé 38 736 visiteurs uniques en 2019, soit environ 106 visiteurs uniques par jour.

Le site Internet du SYMPTTOM est surtout utilisé pour consulter les horaires des trois déchetteries. On y retrouve également les consignes de tri applicables sur l'ensemble du territoire, ainsi qu'une cartographie des Points d'Apports Volontaires Verre, Papiers et Textiles. L'ensemble des délibérations et compte rendu des Comités Syndicaux sont régulièrement mis en ligne sur le site. Les usagers peuvent aussi s'inscrire pour l'achat de composteurs, télécharger divers documents d'informations (bulletins, guides, rapports d'activité...) et également contacter directement le SYMPTTOM via la rubrique « contact ».



SYMPTTOM

Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

q Votre recherche

- LE SYMPTTOM**
 - [Présentation](#)
 - [Les élus](#)
 - [Les services](#)
 - [Rapports annuels](#)
 - [Les Comités Syndicaux](#)
- L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX**
 - [Présentation](#)
 - [Conditions et Tarifs DfD](#)
- LES DECHETTERIES**
 - [MONISTROL SUR LOIRE](#)
 - [BAS EN BASSET](#)
 - [YSSINGEAUX](#)
 - [Les déchets acceptés](#)
 - [Conditions d'accès](#)
- LE TRI SELECTIF**
 - [Les consignes de tri](#)
 - [Du trier ?](#)
- LA PREVENTION DES DECHETS**
 - [Le Programme Local](#)
 - [Le compostage](#)
 - [Les Foyers Rénovés](#)
 - [Le Gaspiage Alimentaire](#)
 - [STDP PUB](#)
 - [Achats éco-responsables](#)
 - [Le recyclage](#)
 - [L'éco-citoyenneté](#)
- LES MARCHÉS PUBLICS**
 - [Marchés en cours](#)

Actualités



Mé en ligne le 17/02/2020
Ecole Privée des Villettes : le compostage à l'école

Depuis le début d'année scolaire, l'école privée des Villettes s'est lancée dans un projet éco-école avec pour cette 1^{ère} année, le thème du tri des déchets, en lien avec le projet d'année sur les 4 éléments.
 Après une intervention du SYMPTTOM auprès des éco-délégués et du personnel enseignant, sur la pratique du compostage collectif, c'est le vendredi 21 février qu'un pas de plus a été réalisé dans la démarche éco-école avec l'arrivée et la mise en place des composteurs.
 Les élèves se sont empressés de venir voir les trois composteurs, impatients de leur mise en route. Trois bacs de compost ont en effet été installés par le SYMPTTOM : l'un pour le compost en cours, l'autre pour stocker de la matière sèche et un 3ème qui servira à la maturation du compost. Les éco-délégués ont pu lancer le mouvement en apportant un peu de matière sèche puis en y déposant le compost mis de côté ces derniers jours.
 D'autres actions sont menées au fil de l'année pour sensibiliser les élèves au tri et à la réduction des déchets. Par exemple, l'école a dit adieu aux serviettes en papier à la cantine ! Désormais, les élèves auront chacun une serviette en tissu, avec des petits ronds de serviette à leur nom et décorés par leurs soins.
 Voilà des initiatives inspirantes en faveur de notre planète !



Mé en ligne le 17/02/2020
Comité Syndical du SYMPTTOM

Le Comité Syndical du SYMPTTOM se réunira le Mercredi 4 Mars 2020, à 20H00, dans la salle du conseil de la mairie de Monistrol sur Loire. Consulter la Convocation & l'Ordre du jour.

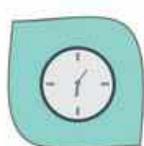
Mé en ligne le 10/01/2020
Nouveau Guide Pratique des déchetteries du SYMPTTOM !

Le SYMPTTOM a édité un nouveau guide pratique des déchetteries. Il regroupe l'ensemble des informations qui vous seront utiles lors de vos passages dans les 9 déchetteries du SYMPTTOM : les horaires, les déchets acceptés et ceux refusés, les conditions d'accès sur les sites...etc.
 Ce petit guide est disponible dans chaque déchetterie auprès des agents d'accueil, vous pouvez également le consulter en ligne [ICI](#).

Mé en ligne le 04/11/2019
ATTENTION : PASSAGE AUX HORAIRES D'HIVER !

Pensez-y ! A partir du 1^{er} Novembre 2019, les horaires d'ouverture des déchetteries changent et passent aux horaires d'hiver. Vous pouvez les consulter ci-dessous :

- [Horaires de la déchetterie de Bas en Basset](#)
- [Horaires de la déchetterie de Monistrol sur Loire](#)
- [Horaires de la déchetterie d'Yssingaux](#)



Intervention auprès des scolaires

Près de 750 élèves ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets lors d'animations en classe et de visites de déchetteries.

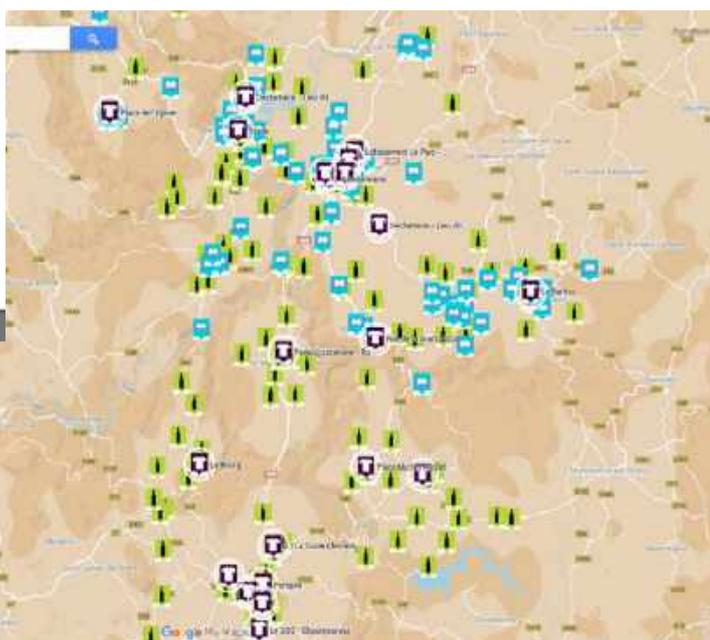
Etablissement	Niveau	Type d'animation	Date	Nombre de classes / d'animations	Commune origine élèves
Ecole Primaire Publique Jean de la Fontaine	CP	Tri sélectif	14/02/2019	4	YSSINGEAUX
Ecole Primaire Privée Saint Joseph	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets	08/04/2019	1	SAINTE SIGOLENE
Ecole Primaire Privée Saint Joseph	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets	09/04/2019	1	SAINTE SIGOLENE
Ecole Primaire Publique Germaine TILLON	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets	10/04/2019	1	SAINTE SIGOLENE
Ecole Primaire Publique Les Maronniers	CE2/CM1	Tri sélectif + compostage	29/04/2019	1	LA CHAPELLE D'AUREC
Ecole Primaire Publique Les Maronniers	CM1/CM2	Tri sélectif + compostage	29/04/2019	1	LA CHAPELLE D'AUREC
Ecole Primaire Publique Les Maronniers	CP/CE1	Tri sélectif + compostage	30/04/2019	1	LA CHAPELLE D'AUREC
Ecole Primaire Publique Les Maronniers	CE1/CE2	Tri sélectif + compostage	30/04/2019	1	LA CHAPELLE D'AUREC
Ecole Privée Saint Joseph	CE2	Tri sélectif	10/05/2019	1	BAS EN BASSET
Sainte Sigolène	CE2	Visite déchetterie Monistrol sur Loire	13/05/2019	1	SAINTE SIGOLENE
Sainte Sigolène	CE2	Visite déchetterie Monistrol sur Loire	14/05/2019	2	SAINTE SIGOLENE
Ecoles Privée maternelle et primaire Bas en Basset	GS / CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2	Film déchetteries + Quizz Roue du Tri	09/05/2019	7	BAS EN BASSET
Ecole Primaire Privée Saint Joseph	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets + film déchetterie	03/06/2019	1	SAIN PAL DE MONS
Ecole Primaire Privée Saint Joseph	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets + film déchetterie	06/06/2019	1	SAIN PAL DE MONS
Ecole Primaire Publique Jean de la Fontaine	CE2	Visite déchetterie Yssingaux	25/06/2019	2	YSSINGEAUX
Ecole maternelle publique	GS	Visite déchetterie	18/06/2019	1	BAS EN BASSET
Ecole Primaire Publique	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets	13/06/2019	1	BEAUZAC
Ecole Primaire Publique	CE2	Visite déchetterie Bas en Basset	27/06/2019	1	BEAUZAC
Ecole Primaire Lichermaille	CE2	Tri sélectif + prévention des déchets	14/11/2019	1	SAIN PAL DE MONS
Ecole Primaire Privée Les Villettes	CE1/CE2	Tri sélectif + prévention des déchets	18/11/2019	1	LES VILLETES
Collège du Château	ECO DELEGUES	Tri sélectif + prévention des déchets	21/11/2019	50 élèves	MONISTROL SUR LOIRE
Ecole Primaire Publique Jean de la Fontaine	CP	Tri sélectif + prévention des déchets	19/12/2019	2	YSSINGEAUX
TOTAL				33	

Cartographie des Eco-Points



Un service en ligne pratique pour les usagers : une cartographie interactive de l'ensemble du parc de colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES, de l'ensemble du territoire.

Cette carte interactive permet aux usagers de localiser l'ensemble des colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES les plus proches de chez eux.



Cet outil est régulièrement mis à jour au fil des phases de déploiement/de remplacement de colonnes sur le territoire du SYMPTTOM.

Une uniformisation de la signalétique est également en cours afin de faciliter l'identification de chaque type de colonne et d'harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble du territoire.

V. Projets du SYMPTTOM

Exploitation de l'ISDND

Suite à l'arrêté BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018, le SYMPTTOM a actuellement une autorisation d'enfouissement de 25 000 tonnes annuelle jusqu'à la fermeture du casier F. Au-delà, cette autorisation sera de 22 500 tonnes enfouies annuellement.

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels (Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement), le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1^{er} juillet 2016 au tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement) aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations) : papier/carton, métal, plastique, bois et verre.

Des attestations sont demandées aux entreprises, afin qu'elles justifient la mise en œuvre du tri à la source et la valorisation des 5 flux de déchets. A partir du 1^{er} janvier 2019, seuls les déchets ultimes sont acceptés à l'ISDND. De ce fait, le tonnage des DAE/DIB devrait sensiblement diminuer en 2019.

La capacité du casier D est arrivée à son terme le 6 septembre 2019. La création du casier F, en cours d'exploitation depuis le 9 septembre 2019, va permettre de prolonger la capacité du site jusqu'en 2021, avec un tonnage autorisé de 55 000 tonnes. Une demande d'extension du site, casier E, d'une capacité d'environ 600 000 tonnes (modifiée par un courrier en date du 15 octobre 2018 qui réduit la capacité du casier à 450 000 tonnes soit 22 500 tonnes jusqu'en 2043), a été déposée en Préfecture de la Haute-Loire le 08 juin 2017 et complétée le 18 septembre 2017. Elle est composée de trois dossiers :

- un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE)
- un dossier de demande de mise en comptabilité du PLU
- un dossier de défrichement/déboisement

L'arrêté n°BCTE 2018/147 du 26 décembre 2018 portant autorisation d'extension du site de l'installation de stockage de déchets non dangereux nous a été transmis par l'autorité préfectorale début janvier 2019.

Des décisions importantes seront à prendre dès juin au plus tard septembre 2020, concernant l'extension du site (casier E) ou arrêt à l'issue du remplissage du casier F. Cependant, quelque soit la décision, toutes les mesures de mise en sécurité ou en conformité devront être réalisées.

VI. Bilan

Evolution des tonnages et des ratios annuels

		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
OMR	tonnes	11 370	10 487	9 798	9 926	9 743	9 853	10 099	9 926
	kg/hab.an	278	253	234	235	229	226	231	226
Déchets recyclables Hors Verre	tonnes	511	913	1 390	1 403	2 169*	2 241	2 334	2 362
	kg/hab.an	19	34	51	51	51	52	53	54
Verre	tonnes	662	747	766	745	1 198*	1 286	1 333	1 375
	kg/hab.an	25	28	28	27	28	30	30	31
Déchetterie Hors Gravats	tonnes	5 900	5 748	5 789	5 681	8 746*	9 129	10 212	10 736
	kg/hab.an	221	213	212	208	206	210	233	245
Gravats	tonnes	2 182	2 183	2 149	1 948	2 855*	2 885	2 940	3 249
	kg/hab.an	82	81	79	71	67	66	67	74
TOTAL	tonnes	20 625	20 078	19 892	19 703	24 711	25 394	26 918	27 649
	kg/hab.an	636	615	607	594	582	584	615	630

* Augmentation importante des tonnages liée à la reprise des compétences sur le territoire de la Communauté de Communes des Sucs. Lorsque l'on rapporte à l'habitant la quantité de déchets produits reste relativement stable.

Ratio 2019 en kg/habitant/an

